
je pense, je crois & je suppose...

Une caractérisation sémantique des verbes parenthétiques *penser, croire et supposer*

Mémoire de Master
Marjet de Vries
S1176250
Directeur de mémoire : Prof. Dr. J.E.C.V Rooryck
Second lecteur : Dr. E Schoorlemmer
Université de Leiden, Département de français
le 26 avril 2016



Universiteit
Leiden

Table de matières

Introduction.....	4
1. L'écartement de la responsabilité par le locuteur	10
2. Quand le locuteur accorde son autorité à l'énoncé.....	14
2.1 L'adverbe <i>apparemment</i> , un équivalent de <i>je crois</i> et <i>je pense</i> ?.....	14
2.2 L'inférence et l'emploi de <i>je crois</i> et <i>je pense</i>	16
2.2.1 L'emploi de <i>je crois</i> dans les situations d'inférence	16
2.2.2 L'emploi de <i>je pense</i> dans les situations d'inférence	21
2.2.3 Le partage d'autorité, entre locuteur et interlocuteur ?.....	24
2.3 L'ouï-dire et la construction parenthétique <i>je crois</i>	25
2.4 Le doute des verbes parenthétiques <i>croire, penser</i> et <i>supposer</i>	26
2.5 La pragmatique des constructions parenthétiques	28
3. <i>Je pense, je crois, je suppose</i> et leurs équivalents néerlandais	32
3.1 <i>Je pense, je crois</i> et leurs traductions néerlandaises	32
3.2 L'équivalent néerlandais de <i>je suppose</i>	34
Conclusion	38
Bibliographie.....	40

Introduction

Dans la littérature, on peut distinguer deux points de vue par rapport à la présence de l'évidentialité comme une catégorie grammaticale dans une langue. Selon la définition étroite, il est obligatoire que l'évidentialité soit marquée morphologiquement dans la langue (Aikhenvald 2004). Le Tsafiki dans (1) en est un exemple:

- (1) a. Manuel ano **fi**-e
Manuel nourriture manger-DECL
'Manuel mangeait' (le locuteur l'a vu manger)
- b. Manuel ano fi-**nu**-e
Manuel nourriture manger-INFR-DECL
'Manuel mangeait' (le locuteur voit les plats sales)

Par le morphème *fi* dans (1a), le locuteur exprime qu'il a directement attesté que Manuel était en train de manger. Par contre, le morphème *nu* dans (1b) indique que la conclusion exprimée dans l'énoncé du locuteur est obtenue par inférence. Le morphème *nu* peut être utilisé dans un contexte dans lequel l'évidence physique, par exemple des plats sales, permet au locuteur d'arriver par inférence à la conclusion exprimée dans son énoncé (Aikhenvald 2004 : 54). En Tsafiki, certains morphèmes expriment donc la nature de l'évidence soutenant la conclusion exprimée dans l'énoncé.

Contrairement à la définition étroite de l'évidentialité, qui limite ce phénomène à la morphologie exclusivement dédiée à l'évidentialité, la définition large y inclut également les adverbes, les auxiliaires et les constructions parenthétiques (Chafe 1986). Ces verbes parenthétiques, adverbes ou auxiliaires évidentiels obligent le locuteur à rendre compte du degré de certitude et de la fiabilité de l'évidence dont il dispose pour le contenu de ses énoncés.

La langue française ne possède pas de morphèmes spécifiques qui expriment comment le locuteur a obtenu son information. Cependant, les valeurs évidentielles peuvent bien être exprimées par un adverbe, par un auxiliaire ou par une construction parenthétique comme le montre l'exemple (2) :

- (2) GLOSE : Il y a eu une explosion à la prison de Clairvaux. Carline en parle avec son ami et dit :
- a. Il y a au moins un prisonnier qui a pu fuir, **qu'ils disent**.
=
- b. Il y a **apparemment** au moins un prisonnier qui a pu fuir.
=
- c. Il y **aurait** au moins un prisonnier qui a pu fuir.

Dans cet exemple, l'oui-dire peut être marqué de trois manières différentes sans que le sens des énoncés ne change, ce qui est indiqué par le signe d'équivalence. L'oui-dire est indiqué soit par une construction parenthétique (2a) où la source du savoir est explicitée (des personnes non spécifiées ont rapporté

l'information à Carline), soit par un adverbe d'oui-dire (2b), soit par l'auxiliaire *avoir* (2c) au conditionnel.

A part ces différents points de vue sur l'évidentialité, il y a également un débat dans littérature sur la question de savoir si l'évidentialité et la modalité épistémique constituent deux catégories différentes, si l'une est une sous-catégorie de l'autre, ou s'il y a une intersection entre les deux (cf. Dendale 2001). Selon de Haan (1999) l'évidentialité et la modalité épistémique diffèrent dans leur sémantique : l'évidentialité révèle la nature de la preuve soutenant l'information dans l'énoncé mais ne l'interprète pas, tandis que la modalité épistémique évalue la preuve et attribue un degré de certitude à l'énoncé du locuteur basé sur cette évaluation. De Haan montre que l'évidentialité est neutre en ce qui concerne l'indication de vérité ou de doute (cf. de Haan 1999).

Cependant, en français il existe une catégorie de verbes parenthétiques qui semblent exprimer intrinsèquement aussi bien le doute que la source du savoir. Il s'agit ici des verbes comme *penser, croire* et *supposer* dans une construction parenthétique. Examinons l'exemple suivant :

- (3) GLOSE : Carline et Marie assistent à la crémaillère de Céline. Pierre et Marc sont des connaissances lointaines de Carline, Marie et Céline. Ils ne se sont pas vus pendant quelques mois. Céline a parlé avec Marie des invités il y a quelques jours, et elle n'a pas mentionné Pierre et Marc. Carline ne sait pas qui sont les invités et demande à Marie :
« Où sont Marc et Pierre ? »
- a. Marie : Ils ne sont pas invités, je crois/#je pense/je suppose.

Si Marie était sûre de son information dans (3), si elle n'avait aucun doute sur l'information reflétée dans son énoncé, elle aurait simplement pu dire *Ils ne sont pas invités*. Cependant, dans (3), Marie ne dispose pas d'information directe qui lui permet d'être complètement sûre de sa conclusion. Elle dispose uniquement de l'information que Céline n'a pas mentionné Marc et Pierre quand elle a parlé de sa crémaillère. Pour Marie, cela est une indication que Marc et Pierre ne sont pas invités à la fête, sinon Céline les aurait probablement mentionnés. Marie ne peut cependant pas être sûre de son propos. En ajoutant la construction parenthétique à son énoncé, Marie informe son interlocuteur qu'elle possède des informations indirectes lui permettant de tirer la conclusion reflétée dans son énoncé. L'emploi des verbes parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose* indique donc non seulement la source du savoir mais également un doute, un manque de certitude ne permettant pas d'affirmer l'énoncé comme étant sûr et certain.

En outre, dans (3), seules les constructions parenthétiques *je crois* et *je suppose* peuvent être ajoutées à l'énoncé et l'emploi de *je pense* est inapproprié, ce qui est indiqué par le mot-dièse (#). Cependant, quand nous modifions le contexte dans lequel l'énoncé est prononcé, l'emploi de *je crois* devient inapproprié et l'emploi de *je pense* devient approprié comme le montre l'exemple (4).

- (4) GLOSE : Carline et Marie assistent à la crémaillère de Céline. Pierre et Marc sont des connaissances lointaines de Carline, Marie et Céline. Ils ne se sont pas vus pendant quelques mois. Carline et Marie n'ont pas parlé de la crémaillère avec Céline.
Carline demande à Marie : « Où sont Marc et Pierre ? »
- a. Marie : Ils ne sont pas invités, #je crois/je pense/je suppose.

Le contraste entre les exemples de (3) et (4) montre qu'il y a une différence entre l'emploi de *je crois*, *je pense* et *je suppose*. La seule différence entre (3) et (4) réside dans l'information indirecte supplémentaire dont dispose le locuteur. En effet, dans (3), la glose nous informe que le locuteur possède des informations que son interlocuteur ne possède pas. L'ajout de *je pense* dans (3) est moins approprié, parce que cette construction parenthétique n'est pas compatible avec un contexte dans lequel le locuteur dispose de plus d'informations que son interlocuteur. En modifiant le contexte de l'énoncé comme dans (4), d'autres constructions parenthétiques deviennent appropriées pour l'énoncé : nous pouvons conclure que *je crois* requiert un contexte dans lequel le locuteur dispose d'informations indirectes lui permettant de soutenir son énoncé, tandis que *je pense* ne requiert pas de telles informations indirectes de la part du locuteur. Nous observons également que *je suppose* ne semble pas être sensible à cette distinction.

Cependant, la modification de la glose ne peut pas encore expliquer à elle seule quelle est la différence entre *je crois* et *je suppose* dans (3). Un autre instrument que nous pouvons utiliser pour distinguer les constructions parenthétiques en question sont les continuations du discours. Reprenons l'exemple (3) pour illustrer notre propos.

- (5) GLOSE : Carline et Marie assistent à la crémaillère de Céline. Carline demande à Marie : « Où sont Marc et Pierre ? »
- a. Marie : Ils ne sont pas invités, **je crois**. Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités.
- b. Marie : Ils ne sont pas invités, **#je suppose**. Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités.
- c. Marie : Ils ne sont pas invités, **#je pense**. Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités.
- d. Marie : Ils ne sont pas invités, **#je crois**. Mais qu'en sais-je ?
- e. Marie : Ils ne sont pas invités, **je suppose**. Mais qu'en sais-je ?
- f. Marie : Ils ne sont pas invités, **#je pense**. Mais qu'en sais-je ?
- g. Marie : Ils ne sont pas invités, **#je crois**. Tu ne crois pas ?
- h. Marie : Ils ne sont pas invités, **#je suppose**. Tu ne crois pas ?
- i. Marie : Ils ne sont pas invités, **je pense**. Tu ne crois pas ?
- j. Marie : Ils ne sont pas invités, je crois/je pense/je suppose.

Dans (5), il n'y a pas de glose qui nous informe sur l'autorité qu'assume le locuteur pour l'information reflétée dans son énoncé. Cependant, le locuteur peut expliciter par une continuation du discours comment il est arrivé à la conclusion reflétée dans son énoncé. Un exemple d'une telle continuation est la continuation *Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités*. Avec cette continuation, le locuteur rend explicite l'information indirecte qu'il juge décisive pour sa conclusion et dont il suppose que son interlocuteur ne dispose pas. De plus, par les mots *je me base pour cela sur le fait que...*, le locuteur montre à son interlocuteur que sa continuation se réfère à son énoncé précédent. Sans une mise en rapport entre la continuation et l'énoncé précédent, la continuation contient simplement des informations supplémentaires et ne donne pas forcément lieu à de grandes différences entre l'emploi de *je crois, je pense* ou *je suppose* dans l'énoncé précédent.

Quand le locuteur ajoute *Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités* à son énoncé, il peut bien employer la construction parenthétique *je crois* pour indiquer son doute mais il ne peut pas employer la construction parénette *je suppose* ou *je pense* comme le montrent (5a-c). En d'autres termes, la continuation du discours peut confirmer ou contredire l'information qui est contenue dans la construction parenthétique précédente.

D'autres continuations du discours de ce type sont possibles. La continuation du discours *Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités* peut être remplacée par *Mais qu'en sais-je ?*, un énoncé qui exprime le dégage ment de la responsabilité par le locuteur. Dans ce cas, l'usage de la construction parenthétique *je crois* devient inapproprié comme le montre (5d). L'emploi de la construction parenthétique *je pense* est également inapproprié dans cette situation comme le montre (5f). On pourrait donc conclure que *je crois* et *je pense* ne sont pas compatibles avec un dégage ment de la responsabilité. La construction parenthétique *je suppose* par contre est bien compatible avec un dégage ment de la responsabilité comme le montre (5e). En effet, la construction parenthétique *je suppose* peut être employée quand le locuteur continue son discours avec la phrase *Mais qu'en sais-je ?*.

De plus, quand l'énoncé du locuteur est suivi par la continuation *Tu ne crois pas ?*, une continuation par le biais de laquelle le locuteur demande l'opinion de son interlocuteur, les constructions parenthétiques *je crois* et *je suppose* deviennent inappropriées tandis que la construction parenthétique *je pense* peut bien être employée dans cette situation comme le montrent (5g-i). Les différents contextes, les continuations, et l'adéquation de *je crois, je pense* et *je suppose* sont schématisés dans le tableau 1.

Enfin, l'énoncé dans (5j) nous montre que, sans une glose ou continuation du discours qui rend explicite l'autorité accordée par le locuteur, toutes les constructions parenthétiques en question peuvent en principe être ajoutées à l'énoncé du locuteur. Le contexte avant que l'énoncé ne soit prononcé et les continuations du discours influencent donc l'adéquation des constructions parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose*.

<i>Ils ne sont pas invités</i>		<i>..., je crois</i>	<i>..., je pense</i>	<i>..., je suppose</i>
Contexte	Céline a parlé avec Marie des invités il y a quelques jours, et elle n'a pas mentionné Pierre et Marc	+	-	+
	Carline et Marie n'ont pas parlé de la crémaillère avec Céline.	-	+	+
Continuation	Je me base pour cela sur le fait que Céline ne les a pas mentionnés l'autre jour quand on parlait des invités.	+	-	-
	Tu ne crois pas ?	-	+	-
	Mais qu'en sais-je ?	-	-	+

Tableau 1 : contextes et continuations de l'exemple (5)

Dans son analyse de *croire* et *penser*, Martin (1988) se limite à indiquer que *penser* est un verbe de jugement, qui implique toujours une construction de notre cerveau, une conclusion incompatible avec la perception directe. Par contre, *croire* est un verbe de connaissance incertaine (cf. Martin dans Dendale & Bogaerts 2007). Mais en fait, chaque déduction est un processus cognitif et même pour le verbe *penser*, la connaissance peut être incertaine comme le suggère (4). En outre, Dendale et Bogaerts (2007) n'ont considéré les expressions *je pense que* et *je crois que* comme des verbes subordonnants, alors que dans une construction parenthétique, le sens des verbes change vers un sens purement évidentiel (cf. Rooryck 2001).

Enfin, il est intéressant de noter que la traduction des constructions parenthétiques *je pense* et *je crois* en néerlandais pose parfois des problèmes de traduction comme le montre l'exemple suivant (cf. De Vries 2015) :

- (6) GLOSE : la ligne 3 du tram a du retard, estimé à un quart d'heure. John sait que Pierre prend toujours la ligne 3. Carline demande : « Où est Pierre ? »
- a. John : **Je pense** qu'il est en retard.
'John : **Ik denk** dat hij te laat is.'
 - b. John : Il est en retard, **je crois/#je pense**.
'John : Hij is te laat, **denk ik/#geloof ik**.'

Un néerlandophone apprend que la traduction de *penser* est *denken* et que la traduction de *croire* est *gelooven*. Dans (6a), *Je pense* est traduit par *ik denk* tandis que dans (6b) cette même traduction ne semble plus possible. En effet, *je crois* est traduit ici par *denk ik* tandis qu'on s'attendait à la traduction néerlandaise *geloof ik*. Il y a donc d'autres paramètres en français qu'en néerlandais qui déterminent l'emploi des constructions parenthétiques *denk ik*, *geloof ik*, *je crois* et *je pense*.

Dans ce travail nous visons à fournir des éléments permettant d'établir des distinctions interprétatives plus nettes entre *penser*, *croire* et *supposer* dans la construction parenthétique. Étant donné que nous

avons constaté que le contexte influence le choix des constructions parenthétiques, nous allons créer des contextes qui permettent uniquement l'emploi d'un des trois verbes parenthétiques en question. Nous avons également observé qu'un énoncé contenant une construction parenthétique ne peut pas être suivi de n'importe quelle continuation. La modification des contextes de l'énoncé et la modification des continuations du discours suivant l'énoncé nous permettront de distinguer les constructions parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose*. Ces contextes et continuations seront basés sur l'hypothèse suivante :

- (H1) Les constructions parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose* sont employées pour indiquer l'autorité prise par le locuteur pour l'information présentée dans son énoncé. *Je suppose* est utilisé quand le locuteur n'assume aucune autorité pour l'information contenue dans son énoncé, tandis que *je crois* et *je pense* sont employés quand le locuteur assume cette autorité. *Je crois* est utilisé quand le locuteur se porte seul garant de l'information contenue dans son énoncé. *Je pense* est utilisé quand le locuteur estime que son autorité par rapport à l'énoncé est tout aussi valable que l'autorité de son interlocuteur, et que le locuteur souhaite partager l'autorité pour l'information contenue dans son énoncé.

Autorité	..., je crois	..., je pense	..., je suppose
Locuteur	+	+	-
Interlocuteur	-	+	-

Tableau 2 : l'autorité prise dans l'emploi de *je suppose, je crois* et *je pense*

Dans un premier temps, nous examinerons l'emploi de *je suppose*. Ensuite, dans le chapitre 2, nous considérons les situations où l'information à la base de l'énoncé est obtenue de manière indirecte : par ouï-dire et par inférence. Finalement, dans le chapitre 3, nous comparerons les verbes parenthétiques français *je pense, je crois* et *je suppose* à leurs équivalents néerlandais.

1. L'écartement de la responsabilité par le locuteur

Dans l'introduction nous avons vu que l'autorité que le locuteur investit dans son énoncé est une caractéristique saillante permettant de distinguer les constructions parenthétiques *je pense, je crois* et *je suppose*. Ce chapitre vise à analyser la relation entre l'autorité accordée à l'énoncé et l'emploi du verbe parenthétique *je suppose*. Considérons l'exemple dans (7) (cf. Stendhal 1839 : 344).

- (7) GLOSE : Brigand Giletti a attaqué Del Dongo
- Rassi : Je soupçonne la duchesse d'avoir découvert trois des paysans qui travaillaient à la fouille et qui se trouvaient hors du fossé au moment où ce brigand de Giletti attaqua Del Dongo
- Prince : et où sont ces témoins ?
a. - Rassi : cachés en Piémont, je suppose/#je pense.
b. - Rassi : cachés en Piémont, je crois/#je pense.

Dans son livre, Stendhal emploie la construction parenthétique *je suppose*. Cependant, comme le montre (7b), la construction parenthétique *je crois* peut également être employée dans ce contexte tandis que l'emploi de *je pense* est inapproprié ici. Dans (7), Rassi n'a aucune idée où sont les personnes qui ont par hasard assisté à l'attaque. Quand le Prince lui demande où ils sont, Rassi dit qu'il est probable qu'ils se sont cachés dans la région. Pour arriver à cette conclusion qui est reflétée dans son énoncé, il pourrait se baser sur ce qu'il ferait dans une telle situation, sur ce qui est arrivé dans des situations précédentes similaires à celle-ci, ou sur des connaissances générales. En ajoutant *je suppose* à son énoncé (7a) Rassi informe son interlocuteur qu'il n'accorde pas sa propre autorité à cet énoncé, mais que sa conclusion est basée sur une supposition de ce qui serait habituel dans ce genre de situation.

La distanciation du locuteur (Rassi) par rapport à son autorité pour l'information contenue dans son énoncé peut être explicitée par la continuation *Mais qu'en sais-je ?* comme le montre (8).

- (8) GLOSE : Brigand Giletti a attaqué Del Dongo
- Rassi : Je soupçonne la duchesse d'avoir découvert trois des paysans qui travaillaient à la fouille et qui se trouvaient hors du fossé au moment où ce brigand de Giletti attaqua Del Dongo
- Prince : et où sont ces témoins ?
a. - Rassi : cachés en Piémont, je suppose. Mais qu'en sais-je ?
b. - Rassi : cachés en Piémont, je crois. #Mais qu'en sais-je ?

La continuation *Mais qu'en sais-je ?* rend explicite que le locuteur refuse d'accorder son autorité à l'énoncé précédent. En quelque sorte, le locuteur juge que les informations dont il dispose ne sont pas suffisamment fiables pour qu'il puisse se porter garant de la vérité de l'énoncé lui-même. Par contre, si le locuteur avait utilisé la construction parenthétique *je crois* à son énoncé à la place de *je suppose*, le Prince aurait pu tenir Rassi pour responsable. En effet, selon notre hypothèse, *je crois* est utilisé quand le locuteur accorde son autorité à l'information contenue dans son énoncé. Comme le montre (8b) la

continuation *Mais qu'en sais-je ?*, qui exprime justement que le locuteur n'investit pas sa propre autorité dans son énoncé, ne peut pas être ajoutée à un énoncé contenant la construction parenthétique *je crois*. Cette autorité accordée par l'usage de *je crois* n'est pas complète dans la mesure où le locuteur continue à émettre une réserve, mais l'usage de *je crois* indique au moins que le locuteur s'engage par rapport à une inférence qui permet de justifier son énoncé. L'emploi de *je crois* sera discuté en plus de détail dans les paragraphes 2.2 et 2.3.

Que la continuation du discours avec *Mais qu'en sais-je ?* ne soit pas possible dans un énoncé contenant les verbes parenthétiques *je crois* et *je pense* est davantage illustré par l'exemple suivant.

- (9) GLOSE : Tous les amis de Marie font les éloges du film *Interstellar*. Marie, qui n'a pas encore vu le film, déteste les films science-fiction et elle n'est pas fan de Matthew McConaughey, le protagoniste dans le film *Interstellar*. Toutes les critiques sont également très positives voire élogieuses.
- a. Marie : Ça doit être un bon film, je suppose. Mais qu'en sais-je ?
 - b. Marie : Ça doit être un bon film, je crois/je pense. #Mais qu'en sais-je ?

Dans (9a) Marie doit en quelque sorte admettre que ce film doit être un bon film puisque tout le monde a reçu le film de façon enthousiaste. En effet, il y a tant d'indices que c'est un beau film que Marie ne peut plus maintenir son argument que c'est un mauvais film sans qu'elle ait vu le film. Elle doit donc plus ou moins avouer à contrecœur qu'il est possible que ce film soit bon. Cependant, comme Marie ne veut pas accorder son autorité à cet énoncé, elle ajoute le verbe parenthétique *je suppose* à son énoncé. De nouveau, elle pourrait continuer son discours avec *Mais qu'en sais-je ?* pour renforcer cette distanciation de la responsabilité. Dans (9a) le locuteur attribue toute l'autorité pour le jugement contenu dans l'énoncé à d'autres personnes et il ne prend aucune autorité lui-même. Par contre, dans (9b) le locuteur assume justement cette autorité lui-même. Effectivement, dans (9b) on ne peut plus continuer le discours avec *Mais qu'en sais-je ?*, la phrase qui indique un éloignement de l'autorité du locuteur. Par contre, en disant (9b) le locuteur estime justement que l'information dont il dispose pour formuler son inférence est assez convaincante pour étayer son énoncé. Par exemple, le locuteur, en l'occurrence Marie, s'est laissé convaincre par les critiques élogieuses. Le locuteur accorde son autorité à l'énoncé et se porte aussi garant de l'information représentée dans l'énoncé.

En outre, dans (9a), Marie peut avoir obtenu son information par ouï-dire (ses amis ont dit que c'est un beau film) mais également par un processus d'inférence (les cinq étoiles données par les critiques dans *Le Monde* témoignent de la bonne qualité du film). Il semble donc que la source d'information n'est pas le critère principal qui distingue l'emploi de *je suppose* de l'emploi de *je crois* ou *je pense*, mais que c'est l'autorité accordée par le locuteur à l'information sur laquelle la conclusion dans l'énoncé est basée qui détermine l'emploi de *je suppose* d'un côté et de *je crois* et *je pense* de l'autre côté. *Je suppose* est le verbe parenthétique utilisé quand le locuteur n'assume aucune autorité pour l'information menant à son énoncé tandis que *je crois* et *je pense* sont employés quand le locuteur accorde son autorité à cette information.

De plus, jusqu'à maintenant la continuation *Mais qu'en sais-je ?* dans (8) et (9) a explicité le désengagement du locuteur par rapport à son énoncé. Non seulement une continuation du discours, mais aussi le contexte avant que l'énoncé ne soit prononcé peut nous informer sur l'autorité assumée par le locuteur pour l'information contenue dans son énoncé. En effet, quand le contexte rend explicite que le locuteur assume de l'autorité pour l'information contenue dans son énoncé, l'emploi de *je suppose* devient inapproprié comme le montrent les exemples (10) et (11).

- (10) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne l'entendent pas. Carline : « Tu l'as compris ? »
- Marie : Il a dit son nom, je suppose. Mais qu'en sais-je ?
 - Marie : Il a dit son nom, je crois. #Mais qu'en sais-je ?
- (11) GLOSE : Marie se promène dans le centre-ville d'Amsterdam et elle est en train de téléphoner avec Juliette. Soudain, Juliette entend Marie pousser un cri. Elle demande à Marie ce qui se passe. Marie ne comprend pas très bien la scène de violence qui se déroule devant ses yeux et qui l'a effrayée, et elle répond :
- Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, #je suppose.
 - Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, je crois. #Mais qu'en sais-je ?

Le contexte dans (10) nous n'informe pas sur l'autorité assumée par le locuteur. Le locuteur peut donc aussi bien ajouter une construction parenthétique qui exprime un dégagement de l'autorité (10a) qu'une construction parenthétique qui exprime que le locuteur investit sa propre autorité dans son énoncé (10b). En effet, le locuteur peut choisir de se dégager de toute responsabilité de son énoncé dans (10) : l'emploi de *je suppose* est approprié et la continuation *Mais qu'en sais-je ?* rend explicite que le locuteur ne prend aucune responsabilité pour son énoncé.

Par contre, dans (11) le locuteur a montré son engagement en poussant un cri avant la prononciation de l'énoncé dans (11a). Marie doit expliquer pourquoi elle a poussé un cri et par conséquent elle ne peut plus se dégager de l'autorité accordée à son énoncé. En effet, l'emploi de *je suppose* est inapproprié dans (11a) et le locuteur ne peut pas non plus continuer son discours avec *Mais qu'en sais-je ?* (11b). Dans (11b), l'emploi de *je crois* est légitime parce que cela confirme l'engagement du locuteur.

Effectivement, quand le locuteur doit expliquer un acte qui précède son énoncé, quand il a déjà montré qu'il assume de l'autorité pour la conclusion reflétée dans son énoncé, le locuteur ne peut plus se dégager de l'autorité investie dans son énoncé. Cela est illustré davantage par l'exemple suivant :

- (12) GLOSE : Carline et John sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et John fait signe à Carline. Carline demande ensuite à John : « Qu'est-ce qu'il y a ? »
- John : C'est notre prof de linguistique là-bas, je crois/je pense.
 - John : C'est notre prof de linguistique là-bas, #je suppose. #Mais qu'en sais-je ?

Dans (11) et (12) les locuteurs sont obligés d'expliquer leur action. Cette action a précédé l'énoncé (John a fait signe à Carline) et le locuteur a ainsi déjà indiqué qu'il s'engage dans la conclusion exprimée dans son

énoncé. Par conséquent, une construction parenthétique qui montre un dégage­ment de la responsabilité par le locuteur est en contradiction avec la situation avant que l'énoncé ne soit prononcé car ce contexte montre justement que le locuteur s'engage dans la conclusion exprimée dans son énoncé. Il en est de même pour une continuation du discours qui montre un dégage­ment de la responsabilité. C'est pourquoi la continuation *Mais qu'en sais-je ?* est inappropriée dans (12b).

Bref, la construction parenthétique *je suppose* est employée quand le locuteur n'investit pas sa propre autorité dans son énoncé. De plus, le locuteur peut seulement se dégager de l'autorité accordée à son énoncé quand il n'a pas fait quelque chose avant la prononciation de son énoncé qui indique qu'il assume de l'autorité pour la conclusion reflétée dans son énoncé.

Ayant établi un premier facteur qui nous permet de distinguer *je suppose* de *je crois* et *je pense*, la question qui se pose maintenant est de savoir quelle est la différence entre *je crois* et *je pense*. Afin de pouvoir distinguer *je crois* de *je pense*, étudions les différentes situations où l'information a été obtenue de façon indirecte : l'ouï-dire et l'inférence.

2. Quand le locuteur accorde son autorité à l'énoncé

Dans ce travail, nous partons de l'hypothèse que le locuteur utilise des constructions parenthétiques pour indiquer dans quelle mesure il accorde son autorité à l'information contenue dans son énoncé. Il est maintenant intéressant d'examiner les différentes conditions dans lesquelles *je crois* et *je pense* peuvent être utilisés.

2.1 L'adverbe *apparemment*, un équivalent de *je crois* et *je pense* ?

Comme nous l'avons brièvement mentionné dans l'introduction, la construction parenthétique *je crois* peut être employée dans des situations où l'information contenue dans l'énoncé est obtenue de manière indirecte. Aussi bien l'ouï-dire que l'inférence font partie de cette catégorie d'information indirecte. Analysons les exemples suivants pour l'illustrer :

- (13) GLOSE : Marie vient d'entendre à la radio qu'il neige à Montpellier. Quelques minutes plus tard, elle va boire un café avec Carline. Elle dit ensuite :
- a. Apparemment il neige à Montpellier. Je l'ai entendu à la radio.
- (14) GLOSE : Le professeur donne cours dans une salle sans fenêtre. Quand Marie entre toute mouillée dans la salle, le professeur dit :
- a. Apparemment il pleut dehors. #Je l'ai entendu à la radio/ Tu es toute mouillée !

Dans (13), la glose nous informe du fait que Marie a entendu à la radio qu'il neige à Montpellier. L'adverbe *apparemment* est compatible ici avec une situation d'ouï-dire, ce qui est explicitée par la continuation du discours *Je l'ai entendu à la radio*. Dans (14) par contre, l'adverbe *apparemment* ne se trouve pas dans un contexte d'ouï-dire mais semble être compatible avec un processus d'inférence, ce qui est explicité par la continuation de discours *Tu es toute mouillée*. Le professeur n'a pas écouté la radio et ne possède pas d'information sur le temps car il se trouve dans une salle sans fenêtre. Il est donc impossible de continuer le discours avec *Je l'ai entendu à la radio*. Pourtant, le professeur dispose d'indications apparentes qui lui permettent de conclure qu'il pleut, à savoir les vêtements mouillés de Marie. Cette inférence est rendue explicite par la continuation de discours *Tu es toute mouillée !*. Par un processus d'inférence, le locuteur conclut ensuite qu'il pleut.

L'adverbe *apparemment* exprime donc seulement que le locuteur est arrivé à l'information contenue dans son énoncé de manière indirecte, soit par inférence, soit par ouï-dire. Ainsi, *je crois* est également compatible avec les deux processus qui relèvent de l'évidence indirecte, celui d'ouï-dire et celui d'inférence. Nous illustrons cela dans (15) et (16).

- (15) GLOSE : Marie vient d'entendre à la radio qu'il neige à Montpellier. Quelques minutes plus tard, elle va boire un café avec Carline. Elle dit ensuite :
- a. Apparemment il neige à Montpellier. Je l'ai entendu à la radio.
=
a'. Il neige à Montpellier, je crois. Je l'ai entendu à la radio.
- (16) GLOSE : Le professeur donne cours dans une salle sans fenêtre. Quand Marie entre toute mouillée dans la salle, le professeur dit :
- a. Apparemment il pleut dehors. Tu es toute mouillée !
=
a'. Il pleut dehors, je crois. Tu es toute mouillée !

Le fait que l'information soutenant l'énoncé du locuteur est obtenue par ouï-dire peut être indiqué aussi bien par un adverbe d'ouï-dire que par la construction parenthétique *je crois*. En effet, dans (15) *je crois* peut être employé à la place de l'adverbe *apparemment* sans que le sens d'ouï-dire ne soit perdu. Il en est de même pour les situations où l'adverbe *apparemment* relève d'un processus d'inférence comme le montre l'exemple (16). Aussi bien dans (16a) que dans (16a') le locuteur informe son interlocuteur que l'information menant à l'énoncé a été obtenue de façon indirecte.

Contrairement à *je crois*, qui peut être employé aussi bien dans des situations d'ouï-dire que d'inférence, la construction parenthétique *je pense* peut uniquement être employée quand l'information contenue dans l'énoncé est acquise par inférence et non pas par ouï-dire comme le montrent les exemples (17) à (19).

- (17) GLOSE : Marie vient d'entendre à la radio qu'il neige à Montpellier. Quelques minutes plus tard, elle va boire un café avec Carline. Elle dit ensuite :
- a. Apparemment il neige à Montpellier. Je l'ai entendu à la radio.
=
a'. Il neige à Montpellier, je crois. Je l'ai entendu à la radio.
b. Apparemment il neige à Montpellier. Je l'ai entendu à la radio.
≠
b'. Il neige à Montpellier, je pense. #Je l'ai entendu à la radio.

Nous avons déjà constaté dans (15) qu'aussi bien la construction parenthétique *je crois* que l'adverbe *apparemment* peuvent être employés dans une situation d'ouï-dire. Dans (17b') par contre, le sens d'ouï-dire, présent dans (17b), est perdu. Il est effectivement impossible de continuer l'énoncé dans (17b') avec *Je l'ai entendu à la radio*, une phrase qui rend explicite que l'information à la base de l'énoncé a été obtenue par ouï-dire. Reprenons l'exemple (13) sans modifier le contexte et la continuation du discours pour illustrer que l'emploi de la construction parenthétique *je pense* est inappropriée dans un contexte d'ouï-dire :

- (18) GLOSE : Marie **vient d’entendre à la radio** qu’il neige à Montpellier. Quelques minutes plus tard, elle va boire un café avec Carline. Elle dit ensuite :
- a. Il neige à Montpellier, #je pense. **Je l’ai entendu à la radio.**
 - b. Il neige à Montpellier, je crois. **Je l’ai entendu à la radio.**

Dans (18) aussi bien la glose que la continuation du discours montrent que l’information à la base de l’énoncé a été obtenue par ouï-dire. La construction parenthétique *je pense* est inappropriée dans (18a) ce qui est indiqué par le mot-dièse. Cependant, (18b) montre que le locuteur peut bien ajouter la construction parenthétique *je crois* à son énoncé dans cette situation. Dans une situation d’ouï-dire, l’emploi de *je pense* est donc inapproprié tandis que la construction parenthétique *je crois* peut bien être employée dans une telle situation.

Dans les situations d’inférence par contre, aussi bien *je crois* que *je pense* peuvent être ajoutés à l’énoncé comme le montre (19).

- (19) GLOSE : Le professeur donne cours dans une salle sans fenêtre. Quand Marie entre toute mouillée dans la salle, le professeur dit :
- a. Il pleut dehors, **je crois**. Tu es toute mouillée !
 - b. Il pleut dehors, **je pense**. Tu es toute mouillée !

Dans cet exemple, la glose nous ne fournit pas d’indications que le locuteur a obtenu l’information à la base de son énoncé par ouï-dire. La glose nous informe pourtant sur le fait qu’un processus d’inférence a eu lieu: à la base de l’information que Marie est toute mouillée, le locuteur infère qu’il doit pleuvoir dehors. Contrairement à une situation d’ouï-dire, où uniquement la construction parenthétique *je crois* peut être employée, aussi bien *je crois* que *je pense* peuvent être ajoutés à l’énoncé dans une situation d’inférence. Nous discuterons l’emploi de *je crois* dans les situations d’ouï-dire en plus de détails dans le paragraphe 2.3. Penchons-nous d’abord sur les situations d’inférence.

2.2 L’inférence et l’emploi de *je crois* et *je pense*

Dans les situations d’inférence, aussi bien *je crois* que *je pense* peuvent être employés comme l’a montré l’exemple (19). La question qui se pose maintenant est de savoir quelle est la différence entre *je crois* et *je pense* dans les situations d’inférence.

2.2.1 L’emploi de *je crois* dans les situations d’inférence

Selon notre hypothèse l’emploi de *je crois* et *je pense* diffère en fonction de l’autorité investie par le locuteur. Un premier test qui permet d’établir la différence entre *je crois* et *je pense* dans une situation d’inférence peut être dégagé dans les situations où le contexte ne permet pas au locuteur de partager l’autorité attribuée à l’information menant à l’énoncé. Considérons les exemples (20) et (21).

- (20) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Tout d'un coup Marie dit :
- a. Ce garçon nous a dit son nom, je crois/je pense.

Dans l'exemple (20), le contexte nous ne fournit pas d'indications apparentes sur la possibilité ou l'impossibilité de partager l'autorité accordée à l'énoncé. Il n'y a pas non plus une continuation du discours qui explicite cela. Quand il n'y a pas de contexte ou de continuation qui exprime la possibilité ou l'impossibilité de partager l'autorité accordée à l'énoncé, aussi bien *je crois* que *je pense* peuvent en principe être employés.

Cependant, dès que le contexte nous donne des indices que le locuteur ne peut pas partager l'autorité investie dans son énoncé, l'emploi de *je pense* devient inapproprié comme le montre l'exemple (21).

- (21) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne le comprennent pas.
- Carline : « Tu as compris ce qu'il a dit ? »
- a. Marie : Il a dit son nom, je crois/#je pense.

Carline, qui n'a pas entendu ce que le garçon leur a dit, demande à son amie Marie si elle l'a compris. Marie sait donc que son interlocuteur, Carline, n'a rien à ajouter à sa conclusion car elle vient d'admettre qu'elle n'a rien entendu. Carline s'adresse à Marie pour voir si elle l'a peut-être compris. Marie veut montrer à Carline qu'elle n'a pas non plus saisi le message exact mais qu'elle en a une idée. Cette idée est obtenue par une inférence personnelle : elle pourrait se baser sur le fait que beaucoup de garçons donnent leurs noms à une fille dans un bar ou sur le fait que la conversation était sur le point d'atteindre l'échange des noms ou encore sur le fait qu'elle a entendu quelques sons caractéristiques à un nom propre. Peu importe quel était le processus d'inférence exact, ce qui importe est que le locuteur doute de sa conclusion car l'information reflétée dans son énoncé est basée sur de l'information acquise indirectement. Comme Carline a déjà précisé qu'elle n'avait rien entendu, Marie sait désormais qu'elle dispose de plus d'informations que son interlocuteur. Par conséquent, elle ne peut plus inclure son interlocuteur dans le processus d'inférence menant à son énoncé en ajoutant la construction parenthétique *je pense* à son énoncé.

En outre, non seulement le contexte peut nous informer sur l'autorité accordée à l'énoncé, une continuation du discours peut également expliciter la répartition de l'autorité accordée à l'énoncé. Reprenons l'exemple (20) en y ajoutant une continuation de la conversation pour illustrer notre argument plus clairement. Rappelons que, dans l'exemple (20), la glose nous n'informait pas sur les connaissances que possèdent le locuteur et l'interlocuteur et qu'aussi bien *je crois* que *je pense* pouvaient être ajoutés à l'énoncé.

- (22) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Tout d'un coup Marie dit :
- a. Ce garçon nous a dit son nom, **#je crois**. Qu'est-ce que tu en penses ?
 - b. Ce garçon nous a dit son nom, **je crois**. J'ai entendu quelques sons qui correspondaient à un nom propre, tu sais.

- c. Ce garçon nous a dit son nom, **je pense**. Qu'est-ce que tu en penses ?
- d. Ce garçon nous a dit son nom, **#je pense**. J'ai entendu quelques sons qui correspondaient à un nom propre, tu sais.

Dans (22a), Marie continue son discours avec *Qu'est-ce que tu en penses ?*, une continuation qui lui permet de demander l'opinion de son interlocuteur. Avec cette continuation, le locuteur montre à son interlocuteur qu'il trouve son opinion aussi importante que la sienne. Quand le locuteur continue son discours avec une telle continuation, l'emploi de *je crois* dans l'énoncé précédent est inapproprié tandis que l'emploi de *je pense* est bien approprié comme le montrent (22a) et (22c). Nous discuterons l'emploi de *je pense* dans les situations d'inférence en plus de détails dans le prochain paragraphe.

Quand le locuteur continue son discours avec *J'ai entendu quelques sons qui correspondaient à un nom propre, tu sais*, l'emploi de la construction parenthétique *je pense* n'est pas appropriée tandis que l'emploi de la construction parenthétique *je crois* est bien appropriée comme le montrent (22b) et (22d). La construction parenthétique *tu sais* dans cette continuation indique qu'il s'agit d'un élément d'information dont le locuteur suppose que son interlocuteur ne dispose pas. Le fait que le locuteur pense que son information soit plus pertinente que celle de son interlocuteur reste implicite sans cette continuation. En ajoutant cet élément d'information, le locuteur veut communiquer à son interlocuteur l'information qu'il juge décisive pour le choix concernant l'autorité accordée à son énoncé. Le locuteur dispose donc de plus d'informations que son interlocuteur ne connaît pas. Du coup, le locuteur pense que cette information lui confère plus d'autorité que son interlocuteur n'en possède et qu'il est peu probable que son interlocuteur, qui ne connaît pas cette information spécifique, va rejeter cette conclusion.

Une continuation qui indique un partage d'autorité n'est donc pas compatible avec la construction parenthétique *je crois* mais est bien compatible avec la construction parenthétique *je pense*. De plus, une continuation qui indique que le locuteur se porte seul garant de son énoncé n'est pas compatible avec la construction parenthétique *je pense* mais est bien compatible avec la construction parenthétique *je crois*.

Finalement, une continuation qui indique un partage d'autorité tandis que le contexte indique que l'autorité ne peut pas être partagée est inappropriée comme le montre l'exemple (23).

- (23) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne le comprennent pas.
Carline : « Tu as compris ce qu'il a dit ? »
- a. Marie : Il a dit son nom, je crois. #Qu'est-ce que tu en penses ?
 - b. Marie : Il a dit son nom, je crois. J'ai entendu quelques sons qui correspondaient largement à un nom propre, tu sais.

Dans une situation où le locuteur investit sa propre autorité dans son énoncé et ne la partage pas, l'avis de l'interlocuteur n'a pas d'importance. Dans cet exemple, l'emploi de *je pense* est inapproprié parce que le locuteur sait désormais que son interlocuteur ne dispose pas des mêmes informations menant à la conclusion exprimée dans son énoncé, cette information est déjà disponible dans le contexte. Par conséquent, une continuation qui implique un partage d'autorité (23a) est inappropriée : la continuation

serait en contradiction avec l'information disponible dans le contexte. En revanche, une continuation qui exprime justement que le locuteur se porte seul garant de son énoncé est possible dans ce contexte comme le montre (23b). Avec la continuation *J'ai entendu quelques sons qui correspondaient largement à un nom propre, tu sais* Marie informe son interlocuteur comment elle est arrivée à la conclusion exprimée dans son énoncé. Sans cette continuation, la déduction de Marie resterait implicite.

Un autre exemple qui montre l'importance de l'inégalité de connaissances entre locuteur et interlocuteur est (24). Considérons d'abord la situation où le contexte nous informe sur les informations dont disposent le locuteur et l'interlocuteur et examinons ensuite la situation où nous ne pouvons pas déterminer le partage d'autorité à partir du contexte pour illustrer le contraste entre les deux exemples plus clairement.

- (24) GLOSE : Marie se promène dans le centre-ville d'Amsterdam et elle est en train de téléphoner avec Juliette. Soudain, Juliette entend Marie pousser un cri et elle demande à Marie : « Qu'est-ce ce qui se passe ? » Marie ne comprend pas très bien la scène de violence qui se déroule devant ses yeux et qui l'a effrayé, et elle répond :
- a. Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, je crois/#je pense.

Dans (24), Juliette n'est pas à Amsterdam et n'a donc pas pu voir ce qui s'est passé. Avec la question *Qu'est-ce qui se passe ?* Juliette indique en quelque sorte à Marie qu'elle n'a pas pu inférer de l'autre côté de la ligne téléphonique ce qui se passe. Comme Juliette vient d'indiquer à Marie qu'elle n'a rien à ajouter à la conclusion de Marie, Marie ne peut pas partager l'autorité de son énoncé avec Juliette. Cependant, Marie n'a pas non plus tout à fait compris ce qui s'est passé. Marie a donc recours à un processus d'inférence (elle pourrait par exemple avoir vu deux garçons courir dans la rue) qui lui permet de tirer la conclusion exprimée dans (24a). Marie ajoute ensuite la construction parenthétique *je crois* à son énoncé pour montrer à son interlocuteur comment elle est parvenue à la conclusion exprimée dans son énoncé, à savoir à l'aide de l'information indirecte. A part d'indiquer qu'il y a de l'information indirecte à la base de son énoncé, Marie montre également qu'elle investit sa propre autorité dans l'énoncé. De nouveau, l'emploi de *je pense* est inapproprié dans ce contexte car le locuteur sait déjà que son interlocuteur ne possède pas les mêmes informations menant à la conclusion exprimée dans l'énoncé.

Par contre, si Juliette était à Amsterdam avec Marie, il n'y a pas forcément une inégalité de connaissances entre Marie et Juliette comme le montre l'exemple (25).

- (25) GLOSE : Marie et Juliette se promènent dans le centre-ville d'Amsterdam
- a. Marie : Ces garçons sont en train de voler un passant, je crois/je pense.

Dans (25), l'information disponible dans le contexte nous n'informe pas sur les informations que possèdent le locuteur et l'interlocuteur. Cette fois, Juliette n'est pas de l'autre côté de la ligne téléphonique mais elle se trouve à Amsterdam avec Marie. En principe, Juliette et Marie pourraient donc disposer des mêmes informations et partager l'autorité accordée à l'énoncé. Mais il se pourrait aussi que Marie ait vu quelque chose que Juliette n'a pas vu. Comme cela n'est pas explicité, on ne sait pas s'il y a une égalité de

connaissances entre Marie et Juliette ou pas. C'est pourquoi aussi bien *je crois* que *je pense* peuvent être ajoutés à cet énoncé.

Cependant, une continuation du discours pourrait expliciter l'autorité investie par le locuteur. Regardons l'exemple (26).

- (26) GLOSE : Marie et Juliette se promènent dans le centre-ville d'Amsterdam
- a. Marie : Ces garçons sont en train de voler un passant, **#je crois**. Tu ne crois pas ?
 - b. Marie : Ces garçons sont en train de voler un passant, **je crois**. J'ai vu un de ces garçons lui prendre un portemonnaie, tu sais.
 - c. Marie : Ces garçons sont en train de voler un passant, **je pense**. Tu ne penses pas ?
 - d. Marie : Ces garçons sont en train de voler un passant, **#je pense**. J'ai vu un de ces garçons lui prendre un portemonnaie, tu sais.

De nouveau, il n'y a pas d'informations disponibles dans le contexte qui nous informent sur l'égalité ou l'inégalité de connaissances entre le locuteur et l'interlocuteur. Une continuation du discours pourrait dans ce cas expliciter le partage d'autorité comme le montre l'exemple (26). Dans (26a) et (26c), le locuteur demande l'avis de son interlocuteur. Cette continuation permet au locuteur de partager l'autorité investie dans son énoncé : le locuteur et l'interlocuteur arrivent ensemble à une conclusion. Dans une telle situation, le locuteur ajoute la construction parenthétique *je pense* à son énoncé pour montrer qu'il se base sur de l'information indirecte et pour montrer qu'il partage l'autorité investie dans son énoncé avec son interlocuteur. L'emploi de *je crois* est inapproprié dans cette situation comme le montre (26a). En effet, comme l'a montré (24), le locuteur ajoute la construction parenthétique *je crois* à son énoncé quand il se porte seul garant de l'information reflétée dans son énoncé.

La continuation *J'ai vu un de ces garçons lui prendre un portemonnaie, tu sais* dans (26b) et (26d) rend explicite l'élément d'information que possède le locuteur et dont le locuteur pense son interlocuteur ne dispose pas. Les exemples (26b) et (26d) montrent que le locuteur ne peut pas partager l'autorité investie en employant la construction parenthétique *je pense* quand la continuation du discours indique justement que le locuteur dispose d'informations que son interlocuteur ne connaît pas. Une fois que la continuation du discours montre que le locuteur dispose de plus d'informations que son interlocuteur, seule la construction parenthétique *je crois* est appropriée.

Enfin, une continuation ne peut jamais être en contradiction avec l'information disponible dans le contexte comme le montre l'exemple (27).

- (27) GLOSE : Marie se promène dans le centre-ville d'Amsterdam et elle est en train de téléphoner avec Juliette. Soudain, Juliette entend Marie pousser un cri et elle demande à Marie ce qui se passe. Marie ne comprend pas très bien la scène de violence qui se déroule devant ses yeux et qui l'a effrayé, et elle répond :
- a. Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, je crois. #Tu ne crois pas ?
 - b. Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, je crois. Je vois deux garçons courir dans la rue avec quelque chose dans les mains, tu sais.

L'exemple dans (27a) montre que, dans une situation où le locuteur peut déjà déterminer à partir du contexte qu'il ne peut pas partager l'autorité investie dans son énoncé, une continuation qui inclut l'interlocuteur dans la conclusion exprimée dans l'énoncé est inappropriée. Le locuteur pourrait cependant bien expliciter sa propre inférence dans une continuation comme le montre (27b). Ainsi, le locuteur explique à son interlocuteur comment il est arrivé à la conclusion exprimée dans son énoncé précédent.

En somme, dans les situations où le contexte ne permet pas au locuteur de partager l'autorité accordée à l'énoncé, la seule construction parenthétique qui peut être employée pour indiquer que le locuteur se base sur de l'information indirecte est *je crois*, parce que les informations du locuteur et de l'interlocuteur ne sont pas de valeur égale. Avec l'emploi de la construction parenthétique *je crois* le locuteur montre non seulement qu'il se base sur de l'information indirecte, mais également qu'il investit sa propre autorité dans son énoncé et ne la partage pas. Quand le discours n'est pas continué et que le contexte ne donne pas d'indices sur le partage d'autorité, aussi bien la construction parenthétique *je crois* que *je pense* peuvent en principe être employées.

2.2.2 L'emploi de *je pense* dans les situations d'inférence

Dans les exemples (23) et (27), le locuteur ne pouvait pas partager l'autorité accordée à l'information menant à l'énoncé parce que l'interlocuteur avait déjà indiqué au locuteur qu'il ne disposait pas d'informations spécifiques sur le sujet. Il y a également des situations où le locuteur peut en principe partager l'autorité accordée à l'énoncé. Examinons l'exemple suivant où quelqu'un est en retard (cf. De Vries 2015).

- (28) GLOSE : John, Marc et Pierre se rencontrent à la gare. Marc et Pierre sont déjà arrivés mais John n'est pas encore là. John est un ami de Marc, et Pierre n'a jamais rencontré John. Marc sait que John à l'habitude d'être en retard. Pierre demande à Marc : « Où est John ? »
- Marc : Il est en retard, je crois. D'ailleurs, il est souvent en retard, tu sais.
 - Marc : Il est en retard, #je pense. D'ailleurs, il est souvent en retard, tu sais.
 - Marc : Il est en retard, je crois. #Qu'est-ce que tu crois ?

Dans (28a), le contexte nous informe sur le fait que le locuteur sait que John a l'habitude d'être en retard. Comme il connaît John et son interlocuteur ne le connaît pas, il juge que les informations dont il dispose sont plus pertinentes que les informations de son interlocuteur. Comme le locuteur sait quelque chose que son interlocuteur ne sait pas, l'emploi de *je pense* est moins approprié, parce que l'emploi de *je pense* requiert une autorité partagée selon l'hypothèse que nous avons formulée dans l'introduction. Que l'autorité ne puisse pas être partagée dans (28b) est davantage illustré par le fait qu'il est possible d'ajouter l'information dont dispose le locuteur et qui manque à l'interlocuteur, plus en particulier la continuation *D'ailleurs il est souvent en retard, tu sais*. De plus, une continuation qui inclut l'interlocuteur dans la conclusion exprimée n'est pas non plus appropriée comme le montre (28c.) Dans

(28a), la construction parenthétique *tu sais* indique qu'il s'agit d'un élément d'information dont le locuteur suppose que son interlocuteur ne dispose pas. En ajoutant cet élément d'information, le locuteur veut communiquer à son interlocuteur l'information qu'il juge décisive pour le choix concernant l'autorité accordée à son énoncé. Avec l'ajout de *je crois*, le locuteur choisit donc de se porter seul garant de l'inférence menant à l'information contenue dans l'énoncé, mais il laisse toujours la possibilité à son interlocuteur de contredire la conclusion exprimée dans l'énoncé.

Par contre, dans l'exemple (29), la glose nous montre que le locuteur ne dispose pas de plus d'informations que son interlocuteur :

- (29) GLOSE : John, Marc et Pierre se rencontrent à la gare. Marc et Pierre sont déjà arrivés mais John n'est pas encore là. Pierre et Marc n'ont encore jamais rencontré John. John n'a rien communiqué non plus. Pierre demande à Marc : « Où est John ? »
- a. Marc : Il est en retard, je pense/#je crois. #D'ailleurs, il est souvent en retard, tu sais.
 - b. Marc : Il est en retard, je pense/#je crois. Qu'est-ce que tu en penses ?

Dans cette situation, le locuteur et l'interlocuteur ne connaissent pas encore John. Le locuteur ne possède pas d'informations spécifiques sur le sujet et le locuteur suppose que son interlocuteur n'en sait pas plus. Une continuation qui assume que le locuteur dispose de plus d'informations que son interlocuteur comme *D'ailleurs il est souvent en retard, tu sais* est donc inapproprié dans ce contexte (29a). Le locuteur se base ensuite sur sa connaissance générale. Et comme la connaissance générale est disponible aussi bien au locuteur qu'à l'interlocuteur, le locuteur suppose que la valeur de son information est aussi grande que celle dont dispose son interlocuteur. Considérons le processus de déduction suivant :

1. John est en retard, je pense.
 - 1.1a Si quelqu'un n'a pas communiqué qu'il ne vient pas, il est en général simplement en retard
 - 1.1b Si cela est généralement valable, ça s'applique probablement aussi à John.

Il est généralement accepté ou normal de prévenir quand on a un empêchement. En cas d'absence de communication on peut donc supposer que ce dernier va venir et qu'il est tout simplement en retard. L'adverbe *probablement* dans 1.1b montre le doute du locuteur sur sa conclusion. En effet, le locuteur se base sur de l'information indirecte, une connaissance générale, donc il y a toujours d'autres explications possibles. Comme Marc n'est pas certain que John est en retard, il choisit d'ajouter le verbe parenthétique *je pense* pour montrer qu'il se base sur de l'information indirecte mais également pour pouvoir partager l'autorité accordée à l'énoncé avec son interlocuteur.

De plus, le locuteur peut continuer son discours dans (29) avec *Qu'est-ce que tu en penses ?* pour vérifier s'il avait le droit d'inclure son interlocuteur dans l'autorité accordée à l'énoncé. Il invite ainsi son interlocuteur à donner son point de vue. Dans (28) par contre, l'exemple où *je crois* était la construction parenthétique appropriée, le locuteur ne peut pas inclure son interlocuteur dans l'autorité investie dans son énoncé en continuant son discours avec une continuation qui demande l'opinion du locuteur comme *Qu'est-ce que tu crois ?*.

Bref, dans les situations où le locuteur peut en principe partager l'autorité accordée à l'inférence menant à l'énoncé, le locuteur juge la valeur de l'information dont il dispose et dont il pense que dispose son interlocuteur. Quand le locuteur juge que son interlocuteur possède les mêmes informations que lui, il optera pour *je pense*. Le locuteur et l'interlocuteur partagent ainsi l'autorité investie dans l'énoncé. Par contre, quand le locuteur pense que son interlocuteur et lui ne disposent pas des mêmes informations et qu'il juge ses informations à lui plus pertinentes, l'emploi de *je crois* est plus approprié. Le locuteur se porte alors seul garant de son énoncé. En quelque sorte, le locuteur trouve qu'il est plus probable qu'il a raison car il possède plus d'informations spécifiques sur le sujet que son interlocuteur.

Ce phénomène d'autorité est également présent dans d'autres domaines du langage. Si je donne un biscuit à quelqu'un je pourrais dire *Tiens, un biscuit* quand je ne pense pas que mon interlocuteur refusera le biscuit. L'interlocuteur pourrait bien ne pas prendre le biscuit, mais je m'attends à ce que mon interlocuteur accepte l'offre. Je pourrais également dire *Un biscuit ?*, une situation dans laquelle la possibilité que mon interlocuteur refuse le biscuit est aussi grande que la possibilité qu'il l'accepte. Et il semble que ce même mécanisme est actif dans le choix entre *je crois* et *je pense* dans les situations d'inférence. Quand le locuteur ne s'attend pas à ce que son interlocuteur soit d'un autre avis, qu'il juge que son information a plus d'autorité, le locuteur utilisera *je crois*. Mais quand le locuteur veut inclure son interlocuteur dans la conclusion, tout comme le locuteur veut inclure son interlocuteur dans le choix de prendre le biscuit ou pas, le locuteur utilisera *je pense*. En ajoutant *je pense* à son énoncé, le locuteur invite son interlocuteur donc plutôt de prendre part dans le processus qui mène à une conclusion. Reprenons l'exemple (23) pour illustrer notre propos plus clairement.

- (30) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne le comprennent pas.
Carline : « Tu as compris ce qu'il a dit ? »
- Marie : Il a dit son nom, je crois. #Qu'est-ce que tu crois ?
 - Marie : Il a dit son nom, je crois. Je me base pour cela sur le fait que j'ai entendu quelques sons qui correspondaient largement à un nom propre.
 - Il a dit son nom, #je pense.

Nous avons déjà constaté dans le paragraphe 2.2.1 que le locuteur ne peut pas partager l'autorité investie dans cet énoncé car le locuteur sait déjà que son interlocuteur n'a rien à ajouter à sa conclusion. Dans (30), il est question d'une inégalité de connaissances : le contexte nous informe déjà sur le fait que Carline n'a pas entendu ce que le garçon leur a dit. Comme le locuteur se porte seul garant de l'information reflétée dans son énoncé, il ajoute la construction parenthétique *je crois* à son énoncé. Dans cet exemple, Marie ne s'attend pas à ce que Carline soit d'un autre avis (elle a déjà admis qu'elle n'a rien entendu).

Cependant, le contexte pourrait également nous informer d'une égalité de connaissances, et dans ce cas, l'emploi de *je crois* devient inapproprié et l'emploi de *je pense* devient approprié comme le montre l'exemple (31).

- (31) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne le comprennent pas.
Elles demandent en même temps l'une à l'autre : « Tu as compris ce qu'il a dit ? »
- a. Marie : Il a dit son nom, je pense. Qu'est-ce que tu en penses ?
 - b. Marie : Il a dit son nom, #je crois. #Je me base pour cela sur le fait que j'ai entendu quelques sons qui correspondaient largement à un nom propre.
 - c. Marie : Il a dit son nom, #je crois.

Dans (31), les filles admettent en même temps qu'elles n'ont pas compris ce que le garçon leur a dit. La valeur de l'information du locuteur est donc aussi grande que celle dont dispose son interlocuteur pour formuler l'énoncé. Une continuation qui suppose que le locuteur possède plus d'informations pertinentes est donc inappropriée dans ce contexte, comme le montre (31b). En effet, cela serait en contradiction avec l'information disponible dans le contexte. Par contre, une continuation qui inclut l'interlocuteur dans le processus qui mène à une conclusion est bien appropriée comme le montre (31a). Par l'ajout de la construction parenthétique *je pense*, le locuteur indique qu'il partage l'autorité investie dans son énoncé avec son interlocuteur. Dans une telle situation, le locuteur est invité à donner son point de vue, et le locuteur s'attend donc plutôt à ce que son interlocuteur soit d'un autre avis : la possibilité que l'interlocuteur accepte la conclusion du locuteur est aussi grande que la possibilité qu'il refuse la conclusion du locuteur.

2.2.3 Le partage d'autorité, entre locuteur et interlocuteur ?

Tous les exemples précédents discutant l'emploi de *je pense* comportaient le partage d'autorité entre le locuteur et l'interlocuteur. Cependant, il y a également des situations où le locuteur peut partager l'autorité de l'énoncé avec quelqu'un d'autre que son interlocuteur comme le montre (32).

- (32) GLOSE : Marie a rencontré Carline il y a deux ans. Marie voit une photo d'enfance de Carline.
- a. Carline : Cette photo a été prise à la ferme de mes grands-parents, je crois. #Qu'est-ce que tu crois ?
 - b. Carline : Cette photo a été prise à la ferme de mes grands-parents, je pense. Mais Il faudrait que je le demande à mes grands-parents pour être certaine.
 - c. Carline : Cette photo a été prise à la ferme de mes grands-parents, #je pense.

Marie ne peut pas savoir où et quand cette photo a été prise car elle ne connaît pas Carline depuis son enfance. Elle ne peut donc rien ajouter à l'énoncé de Carline. Dans (32a) Carline investit donc sa propre autorité dans son énoncé. De plus, il est impossible d'ajouter *Qu'est-ce que tu crois ?* à l'énoncé ce qui montre que l'opinion de l'interlocuteur n'est pas importante ou pertinente pour cet énoncé.

Cependant, (32b) montre que, même dans une situation où le locuteur ne peut pas partager l'autorité accordée à l'énoncé avec son interlocuteur, la construction parenthétique *je pense* peut bien être employée. En effet, Carline semble partager l'autorité avec ses grands-parents comme le montre la

continuation *Mais il faudrait que je le demande à mes grands-parents pour être certaine*. Sans cette continuation, l'emploi de *je pense* devient de nouveau inapproprié comme le montre (32c). Le partage d'autorité n'est donc pas limité au locuteur et à l'interlocuteur, mais l'autorité peut également être partagée avec une source externe à condition que cette source soit explicitée. Reprenons l'exemple (24) pour illustrer notre propos. Rappelons que l'emploi de *je pense* était inapproprié dans (24) parce que l'interlocuteur avait déjà indiqué qu'il ne disposait pas d'informations pertinentes.

- (33) GLOSE : Marie se promène dans le centre-ville d'Amsterdam et elle est en train de téléphoner avec Juliette. Soudain, Juliette entend Marie pousser un cri et elle demande à Marie ce qui se passe. Marie ne comprend pas très bien la scène de violence qui se déroule devant ses yeux et qui l'a effrayé, et elle répond :
- a. Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, je crois/#je pense.
 - b. Marie : Des garçons sont en train de voler un passant, je pense. Mais il faudrait que je le vérifie auprès d'un autre témoin.

Dans (24) et (33a), l'emploi de *je pense* est inapproprié, ce qui est indiqué par le mot-dièse. Cependant, du moment où Marie explicite une source autre que son interlocuteur avec qui elle partage l'autorité accordée à son énoncé, l'emploi de *je pense* devient approprié comme le montre (33b). En principe le locuteur a deux options quand il accorde son autorité à son énoncé : soit il se porte seul garant de l'information soutenant son énoncé soit il partage l'autorité avec son interlocuteur. Mais, comme le montrent les exemples (32) et (33) le locuteur peut également partager l'autorité avec des personnes autres que l'interlocuteur à condition que ses personnes soient explicitées.

2.3 L'oui-dire et la construction parenthétique *je crois*

Nous avons déjà constaté dans le paragraphe 2.1 que la construction parenthétique *je pense* n'est pas appropriée dans une situation d'oui-dire et que la construction *je crois* est bien appropriée dans une telle situation. Reprenons l'exemple (18) où le contexte d'oui-dire est explicité dans la glose.

- (34) GLOSE : Marie vient d'entendre à la radio qu'il neige à Montpellier. Quelques minutes plus tard, elle va boire un café avec Carline. Elle dit ensuite :
- a. Il neige à Montpellier, je crois/#je pense.
 - b. Il neige à Montpellier, je crois. Je l'ai entendu à la radio/#Tu ne crois pas ?

Dans une situation d'oui-dire, le locuteur peut déjà déterminer à partir du contexte qu'il dispose de plus d'informations que son interlocuteur. En effet, nous pouvons lire dans la glose que le locuteur vient d'entendre à la radio qu'il neige. L'interlocuteur n'est pas nécessairement au courant du fait que le locuteur a écouté la radio. Comme on l'a constaté dans le paragraphe 2.2.1, *je crois* est la construction parenthétique employée quand le locuteur ne peut pas partager l'autorité accordée à son énoncé. Dans une situation d'oui-dire le contexte nous informe forcément d'une inégalité de connaissances entre le locuteur et l'interlocuteur: le locuteur a obtenu des informations par oui-dire dont il suppose son

interlocuteur ne dispose pas. Le locuteur ne s'attend donc pas de prime abord à ce que son interlocuteur soit d'un autre avis. Cela peut davantage être illustré par le fait qu'il est impossible de continuer le discours dans (34) avec *Tu ne crois pas ?*, un énoncé avec lequel le locuteur demande l'avis de son interlocuteur et partage l'autorité accordée à l'énoncé avec son interlocuteur. Le locuteur sait dans une situation d'ouï-dire qu'il est plus probable qu'il a raison car il possède plus d'informations pertinentes que son interlocuteur.

De plus, le locuteur pourrait expliciter ce fait en continuant son discours avec *Je l'ai entendu à la radio*. Cette continuation rend explicite l'information que le locuteur juge décisive pour l'autorité accordée à l'énoncé. En quelque sorte, le locuteur juge l'information à la base de sa conclusion plus pertinente que l'information qu'il pense que possède son interlocuteur. Dans (34), une situation dans laquelle l'information soutenant l'énoncé du locuteur a été obtenue par ouï-dire, le locuteur reprend la conclusion de sa source. Le locuteur fait donc suffisamment confiance à sa source pour qu'il ose accorder sa propre autorité à la conclusion de sa source externe.

Par l'ajout de la construction parenthétique *je crois*, le locuteur montre donc non seulement à son interlocuteur que l'information a été obtenue de manière indirecte mais également que le locuteur se porte seul garant de la conclusion reflétée dans son énoncé.

En somme, les changements de glose et de continuations du discours nous ont montré que *je crois* est le seul verbe parenthétique approprié quand le locuteur ne veut ou ne peut pas partager l'autorité investie dans son énoncé. Une fois que le locuteur partage l'autorité accordée à son énoncé, il ajoutera la construction parenthétique *je pense* à son énoncé pour indiquer qu'il se base sur de l'information indirecte. En outre, le locuteur peut partager l'autorité avec son interlocuteur, mais également avec une source externe, à condition qu'elle soit explicitée. Non seulement les constructions parenthétiques *je pense* et *je crois* expriment-elles donc que l'information à la base de l'énoncé est obtenue de façon indirecte, elles expriment également l'autorité investie dans l'énoncé. Le tableau 3 représente une schématisation de nos conclusions.

	..., <i>je pense</i>	..., <i>je crois</i>	..., <i>je suppose</i>
Information indirecte	+	+	+
Autorité partagée	+ ¹	-	-
Autorité prise par le locuteur	-	+	-
Éloignement de l'autorité	-	-	+

Tableau 3 : caractéristiques de *je crois*, *je pense* et *je suppose*

2.4 Le doute des verbes parenthétiques *croire, penser et supposer*

Nous aimerions consacrer encore quelques réflexions au doute qui est présent dans l'emploi des verbes parenthétiques *je crois* et *je pense*. D'un côté, ces verbes indiquent la nature de la preuve (ils signalent

¹ Par défaut, le locuteur partage l'autorité avec son interlocuteur. Le locuteur peut également partager l'autorité avec une source autre que son interlocuteur, à condition qu'elle soit explicitée

qu'il y a de l'information indirecte à la base de l'énoncé) mais de l'autre côté il semble y avoir un doute présent : le locuteur n'est jamais complètement certain de son énoncé. Et l'évaluation du degré de certitude est plutôt le domaine de la modalité épistémique. Cependant, suivant l'hypothèse de De Haan (1999), nous proposons de considérer la modalité épistémique et l'évidentialité comme deux catégories distinctes.

Tout d'abord, le doute présent dans les énoncés contenant les verbes parenthétiques *je crois* et *je pense* est intrinsèquement lié à la nature de la preuve. Comme nous venons de le constater, *je crois* et *je pense* sont utilisés dans les situations où la conclusion reflétée dans l'énoncé est basée sur de l'information indirecte. Dans un énoncé contenant les verbes parenthétiques *penser* ou *croire*, l'information ne peut jamais avoir été directement attestée comme l'illustre le prochain exemple :

- (35) GLOSE : Marie et Carline sont en train de se promener. Elles voient un garçon penché sur le trottoir. Carline et Marie se demandent ce qu'il fait et Marie dit :
- a. Il attache ses lacets, je crois. #Je l'ai vu.
 - b. Il attache ses lacets, je pense. #Je l'ai vu.
 - c. Il attache ses lacets, #je crois/#je pense. Je l'ai vu.

Dans (35a) et (35b), les filles ne savent pas ce que le garçon est en train de faire. Elles ont ensuite recours à un processus d'inférence, elles se basent sur de l'information indirecte. En effet, il est impossible de continuer le discours avec *Je l'ai vu*, une phrase qui témoigne d'une attestation directe. Dans (35c), les filles ont vraiment vu que le garçon était en train d'attacher ses lacets et dans un tel cas il est impossible de douter la conclusion et donc d'ajouter *je crois* ou *je pense* à l'énoncé. Il semble donc que dans les situations où le locuteur voit directement ce qui se passe, l'emploi des verbes parenthétiques *je crois* et *je pense* est impossible. En effet, notre hypothèse suppose un doute qui est toujours présent dans l'emploi des verbes parenthétiques *je crois* et *je pense* et ce doute réside dans la possibilité d'interprétations différentes.

Quand la conclusion a été vécue, il n'y a qu'une seule explication possible et c'est pourquoi l'emploi de *je crois, je pense* est inapproprié dans une telle situation.

Selon de Haan (1999) la présence d'un marqueur d'évidentialité indirecte en soi ne suffit pas pour jeter un doute sur la vérité de la déclaration. Il soutient sa thèse avec le verbe néerlandais *moeten* 'devoir' qui montre que de différentes valeurs épistémiques peuvent être utilisées par le locuteur :

- (36)
- a. Het moet een goede film zijn, en ik ben daar zeker van
Ça doit être un bon film, et j'en suis sûr.
'On dit que c'est un bon film et j'en suis certain.'
 - b. Het moet een goede film zijn, maar ik heb er mijn twijfels over.
Ça doit être un bon film, mais j'en ai mes doutes.
'On dit que c'est un bon film, mais j'en doute un peu.'

Que l'évidentialité soit neutre en ce qui concerne l'expression de la vérité est illustrée par l'exemple (36) où le verbe évidentiel *moeten* 'devoir' peut être utilisé quand le locuteur est presque certain de sa conclusion mais aussi quand il a ses doutes. (36a) et (36b) ont le même sens, mais le locuteur peut aussi bien ajouter une phrase qui exprime qu'il est presque certain qu'une phrase qui exprime qu'il n'est pas vraiment sûr. On peut ajouter le même type de continuations aux énoncés contenant une construction parenthétique avec *croire* ou *penser*. En effet, avec l'ajout de *je crois* ou *je pense* le locuteur indique qu'il y a un doute dans son énoncé, mais ce doute ne dit rien sur la certitude ou l'incertitude du locuteur par rapport à l'information exprimée dans son énoncé. Reprenons l'exemple des filles qui n'ont pas entendu ce que le garçon leur a dit pour illustrer ce propos.

- (37) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne le comprennent pas.
Carline : « Tu as compris ce qu'il a dit ? »
a. Marie : Il a dit son nom, je crois. Mais j'ai mes doutes.
b. Marie : Il a dit son nom, je crois. J'en suis presque certaine/#j'en suis sûre.

Qu'il y ait un doute présent de la part du locuteur est exprimé par l'impossibilité d'ajouter *J'en suis sûre* à (37b). En effet, comme nous l'avons constaté dans l'introduction, il faut que le doute soit présent pour que le locuteur puisse utiliser une construction parenthétique avec *croire, penser* ou *supposer*. Cependant, ce doute ne réside pas dans le fait que le locuteur a une opinion sur la vérité de sa conclusion mais plutôt dans le fait que l'information à la base de la conclusion est acquise de manière indirecte. C'est la nature de l'évidence, de l'information indirecte, qui exprime le doute : le locuteur ne peut pas se prononcer plus certain à cause de la nature de l'évidence.

Bref, le doute présent dans les constructions parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose* n'est pas un doute concernant la vérité de l'énoncé mais est intrinsèquement liée à la nature de la preuve.

2.5 La pragmatique des constructions parenthétiques

Comme Urmson (1952) l'a déjà constaté, il y a une convention tacite que nous ne déclarerons rien à moins que nous soyons prêts à défendre l'équité de notre conclusion. Les verbes parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose* montrent qui porte la responsabilité de l'énoncé et donc en quelque sorte aussi qui peut défendre l'équité de la conclusion reflétée dans l'énoncé. Les différentes caractéristiques de *croire, penser* et *supposer* ont été résumées dans le tableau 3. Nous avons constaté dans le paragraphe 2.4 que le locuteur se base toujours sur de l'information indirecte quand il ajoute les verbes parenthétiques *croire, penser* et *supposer* à son énoncé. Que le locuteur se base sur de l'information indirecte entraîne un doute et c'est avec ce doute que le locuteur peut jouer :

- (38) GLOSE : Marie est en retard et elle entre dans la salle de cours avec un parapluie entièrement mouillée.
a. Prof : Il pleut dehors, je crois.

- b. Prof : Il pleut dehors, je pense. Qu'est-ce que tu en penses ?
- c. Prof : Il pleut dehors.

Comme les signes de la pluie sont tellement évidents, le prof aurait pu dire (38c) même s'il n'a pas vu la pluie lui-même. Il est tellement incontestable qu'il pleut que l'emploi de *je crois* semble superflu. Cependant, si le professeur veut mettre l'accent sur l'évidence de son propos, qu'il vise à être ironique, il peut ajouter *je crois* à son énoncé parce qu'il se base sur de l'information indirecte. Quand le locuteur souhaite inclure son interlocuteur dans sa conclusion, il pourrait même dire (38b). Dans cet exemple, le locuteur joue donc avec le principe que *je crois* et *je pense* indiquent un doute de la part du locuteur qui provient du fait que l'information reflétée dans l'énoncé du locuteur a été obtenue de façon indirecte.

A part de jouer avec le doute qui provient de l'information indirecte à la base de son énoncé, le locuteur peut également jouer avec l'autorité investie dans son énoncé. Ainsi, le locuteur peut par exemple prendre plus d'autorité qu'il en a en réalité :

- (39) GLOSE : John et Carline ont un petit jardin potager, ils y cultivent des fraises. John et Carline savent que la saison des fraises se termine environ fin juillet/début août. Il est fin août et John et Carline peuvent encore récolter des fraises dans leur jardin.
- a. John : Encore des fraises dans notre jardin potager. Ce sont les dernières de la saison, je pense.
 - b. John : Encore des fraises dans notre jardin potager. Ce sont les dernières de la saison, je crois.

Personne ne peut savoir quand les dernières fraises seront récoltées dans le jardin potager de John et Carline. De plus, John et Carline ne sont pas des spécialistes de la culture fruitière. En se basant sur de l'information indirecte John infère que ces fraises sont les dernières de la saison. John pourrait par exemple se baser sur la connaissance générale que la saison des fraises se termine fin juillet. Comme le locuteur et l'interlocuteur disposent des mêmes informations dans cette situation, on s'attendrait à l'énoncé (39a) où la construction parenthétique *je pense* montre que le locuteur et l'interlocuteur partagent l'autorité investie dans l'énoncé. Dans une telle situation, l'opinion de l'interlocuteur est aussi importante que l'opinion du locuteur.

Cependant, le locuteur pourrait également dire (39b) et se présenter comme s'il sait plus du sujet que son interlocuteur. Le locuteur indique qu'il se base sur de l'information indirecte (il est donc possible qu'il ait tort), mais avec l'ajout de *je crois*, le locuteur indique également qu'il possède des informations dont il suppose son interlocuteur ne possède pas. Le contexte de cet exemple nous montre cependant que cela n'est pas le cas. Comme l'interlocuteur n'est pas toujours au courant de toute information disponible dans le contexte, le locuteur peut « tromper » son interlocuteur en présentant sa conclusion avec plus d'autorité qu'elle en a en réalité.

En outre, le locuteur peut également mitiger son propos en ajoutant une construction parenthétique à son énoncé comme le montre l'exemple (40).

- (40) GLOSE : Le duc et son valet ont été sauvés par deux hommes inconnus. Ces mêmes inconnus se trouvent maintenant devant le duc et le duc ne les traite pas de manière respectueuse. Le valet les reconnaît et dit :
- a. Monsieur le duc, on doit un peu de reconnaissance à ceux qui nous ont sauvé la vie.
 - b. Monsieur le duc, on doit un peu de reconnaissance à ceux qui nous ont sauvé la vie, je pense/je crois.

Dans (40a), le valet présente son énoncé avec beaucoup d'assurance. Cependant, le statut social du valet ne lui permet pas vraiment de contredire son duc. L'énoncé (40a) ne serait donc pas très approprié dans cette situation. Le valet, lui, souhaite cependant exprimer que son duc n'est pas très respectueux envers ces deux hommes qui leur ont sauvé la vie. Et c'est par l'ajout d'une construction parenthétique que le locuteur peut mitiger la fermeté de son propos car l'emploi de *je crois* ou *je pense* introduit un doute qui provient du fait que le locuteur se base sur de l'information indirecte. De plus, comme nous avons pu constater dans le tableau 3, le locuteur peut investir sa propre autorité dans son énoncé mais il peut également la partager avec son interlocuteur. Ce partage d'autorité suppose que l'opinion du locuteur et de l'interlocuteur son de valeur égale tandis que l'emploi de *je crois* suppose que le locuteur possède plus d'informations que son interlocuteur. Plus le locuteur introduit de doute, plus il mitige son propos. Comme l'emploi de *je pense* suppose une autorité partagée et *je crois* ne le fait pas, un énoncé contenant la construction parenthétique *je pense* est plus mitigeant qu'un énoncé contenant la construction parenthétique *je crois*.

Enfin, il est intéressant de considérer l'intersubjectivité et les verbes parenthétiques *croire* et *penser* car cette intersubjectivité semble liée à l'emploi pragmatique des constructions parenthétiques. Selon Verhagen (2014) le locuteur et l'interlocuteur parlent de leur point de vue dans une conversation et, afin de pouvoir continuer la conversation, ils doivent ou veulent souvent trouver une perspective partagée. Quand le locuteur ajoute *je pense* à son énoncé, il tente vraiment de réunir sa perspective avec la perspective de son interlocuteur. Le fait que le locuteur admette qu'il y a des interprétations différentes possibles basées sur les mêmes informations facilite en quelque sorte le changement d'une perspective individuelle vers une perspective partagée. En effet l'information du locuteur et de l'interlocuteur sont de valeur égale, comme le montre le tableau 4. Par contre, quand le locuteur ajoute *je crois* à son énoncé pour admettre qu'il se base sur de l'information indirecte, le locuteur s'attend à ce que son interlocuteur penche vers son interprétation à lui car il trouve qu'il dispose de plus d'informations pertinentes, cela est représenté dans le tableau 5.

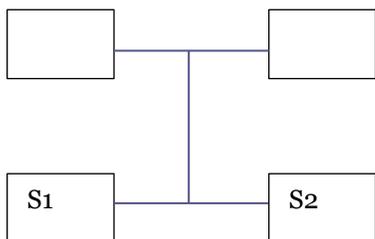


Tableau 4 : intersubjectivité et *je pense*

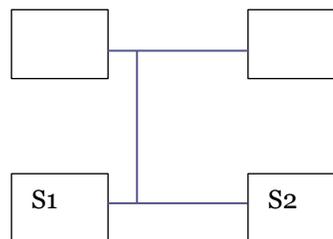


Tableau 5 : intersubjectivité et *je crois*

Il serait intéressant de faire plus de recherches sur la relation entre l'intersubjectivité et les verbes évidentiels français mais cela dépasse le cadre de notre étude.

En somme, le mécanisme derrière l'emploi des constructions parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose* comme représenté dans le tableau 3 est toujours actif quand le locuteur est en train de choisir lequel des trois verbes il veut ajouter pour montrer sa source d'information à son interlocuteur : le locuteur pourrait montrer de l'ironie en jouant avec le doute présent dans les constructions parenthétique *je crois, je pense* et *je suppose* et le locuteur peut également jouer avec l'autorité que représentent *je crois* et *je pense*.

3. *Je pense, je crois, je suppose* et leurs équivalents néerlandais

Jusqu'à maintenant nous n'avons que considéré les verbes parenthétiques français. Qu'en est-il pour d'autres langues ? Dans l'introduction (6) nous avons déjà constaté que la traduction néerlandaise de *croire* et *penser* n'est plus toujours adéquate une fois appliquée à une construction parenthétique.

3.1 *Je pense, je crois* et leurs traductions néerlandaises

La construction parenthétique néerlandaise *geloof ik* 'je crois' est employée quand il y a des informations supplémentaires qui se présentent dans le contexte et *denk ik* 'je pense' est employé quand cette mise à jour est absente, une distinction qui n'est pas pertinente en français (cf. de Vries 2015). Nous illustrons cela dans les exemples (41) et (42).

- (41) GLOSE : Carline a regardé la météo avant d'aller se promener avec Marie. Carline dit :
- a. Het gaat vanmiddag regenen, **geloof ik/#denk ik**.
'Il va pleuvoir cet après-midi, **je crois/#je pense.**'

Dans (41), le contexte indique qu'il y a de nouvelles informations qui se présentent dans le contexte : le locuteur a entendu le météorologue dire qu'il va probablement pleuvoir. Dans cette situation, le locuteur néerlandophone peut uniquement ajouter la construction parenthétique *geloof ik* 'je crois' à son énoncé comme le montre (41). Comme ces nouvelles informations ne sont pas nécessairement partagées par les autres membres de la conversation, le locuteur francophone ne peut pas partager l'autorité accordée à son énoncé et utiliser la construction parenthétique *je pense*. La traduction adéquate de *geloof ik* dans une situation où l'état d'information du locuteur est mis à jour est donc *je crois*.

Par contre, dès que l'état d'information du locuteur n'est pas mis à jour, l'emploi de *geloof ik* 'je crois' devient inapproprié comme le montre (42).

- (42) GLOSE : Carline et Marie se sont réveillés. Elles vont se promener dans la forêt.
Carline regarde dans le ciel et dit :
- a. Het gaat vanmiddag regenen, **denk ik/#geloof ik**.
'Il va pleuvoir cet après-midi, **je pense/je crois.**'

Dans (42) le locuteur ne dispose pas de nouvelles informations qui se sont présentées dans le contexte sur lesquelles il peut baser sa conclusion. Le locuteur se base ensuite sur une connaissance est déjà stockée dans sa mémoire et qui n'est pas nouvelle : un ciel obscur est une indication de pluie. L'emploi de *geloof ik* 'je crois' dans cette situation est inapproprié parce que le locuteur se base sur d'information qui est déjà disponible dans le contexte (cf. De Vries 2015).

En français par contre, aussi bien *je pense* que *je crois* peuvent être ajoutés à cet énoncé. Rappelons que le locuteur francophone utilise les constructions parenthétiques *je crois* et *je pense* en fonction de l'autorité investie. Comme le contexte de (42) ne donne pas d'indices concernant l'autorité accordée à l'énoncé, aussi bien *je crois* que *je pense* peuvent en principe être ajoutés à l'énoncé. Il semble

donc que la présence ou absence de nouvelles informations n'est pas pertinente pour l'emploi des constructions parenthétiques français *je crois* et *je pense* tandis que cette distinction est bien pertinente pour l'emploi de leurs équivalents néerlandais.

Suivant les exemples (41) et (42) nous pouvons conclure que dans une situation où de nouvelles informations se présentent dans le contexte, *geloof ik* est toujours traduit par *je crois* et vice versa parce que l'apparence de nouvelles informations est intrinsèquement liée à une inégalité de connaissances. Cette inégalité de connaissances empêche le locuteur à partager l'autorité investie dans son énoncé et donc d'utiliser la construction parenthétique *je pense*.

Cependant, dans une situation où le locuteur ne dispose pas de nouvelles informations, la traduction de la construction parenthétique *denk ik* devient compliquée car elle est à la fois traduit par *je crois* et à la fois par *je pense* comme le montrent les exemples (43) et (44). Considérons d'abord l'exemple (43).

- (43) GLOSE : Carline et Marie sont dans un bar. Il y a beaucoup de bruit et quand un garçon leur dit quelque chose, elles ne le comprennent pas. Marie n'a rien compris non plus.
Carline : "Heb jij hem verstaan ?"
'Tu l'as compris ?'
a. Marie : hij zei zijn naam, **denk ik/#geloof ik**.
'Marie : Il a dit son nom, **je crois/#je pense**.'

Dans cette situation, il n'y a pas de nouvelles informations qui se présentent dans le contexte : Marie ne peut que se baser sur des informations qui étaient déjà disponibles au préalable dans le contexte, et qui peuvent être connues par les autres participants dans la conversation. Ainsi, elle pourrait se baser sur des connaissances générales à propos des garçons, qui donnent généralement leur nom à une fille dans un bar, ou elle pourrait se baser sur la conversation qui était en train d'atteindre le point d'échange des noms. Ce raisonnement peut évidemment varier d'un locuteur à un autre (cf. De Vries 2015). Dans (43) le locuteur essaie donc d'expliquer ce qu'il aurait dû entendre sur la base d'informations générales disponibles au préalable. Le locuteur montre avec l'ajout de *denk ik* 'je pense' qu'il se base sur d'informations disponibles dans le contexte. Pour un locuteur francophone, la présence ou absence de nouvelles informations en soi ne suffit pas pour distinguer *je crois* de *je pense* comme l'a montré l'exemple (42). Rappelons que le locuteur francophone utilise *je crois* et *je pense* en fonction de l'autorité investie. Comme Carline a déjà admis qu'elle n'a rien entendu dans cet exemple, Marie ne peut plus partager l'autorité investie dans son énoncé (voir aussi (21)). Dans une situation où le locuteur se base sur d'anciennes informations et où le locuteur ne partage pas l'autorité accordée à son énoncé, *denk ik* est traduit par *je crois*. Nous pouvons marquer *je crois* et *denk ik* donc avec les traits [+autorité prise par le locuteur] et [+anciennes informations].

De plus, *denk ik* peut également être traduit par *je pense* comme le montre l'exemple (44).

- (44) GLOSE : John, Marc et Pierre se rencontrent à la gare. Marc et Pierre sont déjà arrivés mais John n'est pas encore là. Pierre et Marc n'ont jamais rencontré John. Pierre demande à Marc : "Waar is John ?"
 'Où est John ?'
 a. Marc : Hij is te laat, **denk ik/#geloof ik.**
 b. 'Marc : Il est en retard, **je pense/#je crois.**'

Dans (44), l'information sur laquelle le locuteur néerlandophone se base n'est pas nouvelle. Il n'y a pas de nouvelles informations spécifiques disponibles. Par conséquent le locuteur se base sur la connaissance générale. Se basant sur ces informations, le locuteur néerlandophone emploie la construction parenthétique *denk ik* 'je pense'. Le locuteur francophone à son tour, considère l'autorité qu'il investit dans son énoncé. Comme le locuteur et l'interlocuteur disposent ici des mêmes informations (contrairement à la situation dans (43)), le locuteur juge que son processus de déduction et celui de son interlocuteur sont de valeur égale (voir aussi (29)). C'est pourquoi le locuteur francophone utiliserait la construction parenthétique *je pense* dans cette situation. *Denk ik* et *je pense* peuvent donc être marqués [+anciennes informations] et [+autorité partagée].

Nous pouvons résumer nos conclusions des exemples (41)-(44) dans le tableau suivant :

	Nouvelles informations	Anciennes informations	Autorité partagée	Autorité prise par le locuteur
<i>Je crois</i>	+	+	-	+
<i>Je pense</i>	-	+	+	-
<i>Geloof ik</i>	+	-	-	+
<i>Denk ik</i>	-	+	+	+

Tableau 6 : les critères d'emploi de croire, penser, geloven et denken

Cette nouvelle présentation des deux types d'interprétation évidentielle des verbes *denken* 'penser' et *geloven* 'croire' pourrait peut-être réduire les erreurs faites par les apprenants néerlandais du français et vice versa.

3.2. L'équivalent néerlandais de *je suppose*

Ayant établi les différences entre *je crois*, *je pense* et leurs équivalents néerlandais, la question qui se pose maintenant est de savoir quel est l'équivalent néerlandais de *je suppose*. La traduction néerlandaise de *supposer* est *aannemen*, *veronderstellen*, *vermoeden*² (Van Dale 2015). Est-ce que cette traduction est aussi adéquate dans la construction parenthétique ? Considérons l'exemple (45).

- (45) GLOSE : Le premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte, parle avec le roi, Willem-Alexander de la finale des 100 mètres des Jeux Olympiques. Dafne Schippers s'est qualifiée pour la finale, et le roi et le premier-ministre sont invités d'assister aux finales.

² Pour des raisons de simplicité, nous ne considérons que l'emploi de *neem ik aan* comme équivalent de *je suppose* dans ce travail.

- a. Mark Rutte : Vous allez également aux finales d'athlétisme demain, **je suppose ?**
'Mark Rutte : U gaat morgen ook naar de finales atletiek, **neem ik aan ?**'

Dans (45), *je suppose* peut effectivement être traduit par *neem ik aan*. Avec cette construction parenthétique, le locuteur montre à son interlocuteur qu'il n'assume aucune autorité pour l'information exprimée dans son énoncé. Le locuteur juge que, rappelons-nous, les informations à sa disposition ne sont pas suffisamment convaincantes pour accorder sa propre autorité à l'énoncé. De plus, en posant une question, le locuteur peut immédiatement vérifier l'information exprimée dans son énoncé. La construction parenthétique *neem ik aan* 'je suppose' peut donc être employée dans une phrase interrogative.

Dans une phrase démonstrative par contre, la construction parenthétique *neem ik aan* ne peut plus traduire *je suppose* comme le montre (46).

- (46) Le roi veut contacter le président des États-Unis, Obama, pour discuter de la crise en Syrie. Quand le roi propose de lui écrire un mail, le premier-ministre lui répond qu'il pourrait peut-être mieux l'appeler. Le roi lui répond :
- a. Peut-être que vous avez raison : Envoyer un courriel n'est pas la meilleure solution dans cette situation, **je suppose**. Mais qu'en sais-je ?
'Misschien hebt u een punt : een mail sturen is in dit geval niet de beste optie, **#neem ik aan**. Maar wie ben ik om daarover te oordelen.'

Dans cet exemple, le locuteur admet à contrecœur que son interlocuteur a peut-être raison. Le locuteur francophone ajouterait dans cette situation la construction parenthétique *je suppose* à son énoncé pour montrer à son interlocuteur qu'il n'investit pas sa propre autorité dans son énoncé (voir chapitre 1). Cependant, la traduction néerlandaise de cette construction parenthétique, *neem ik aan*, ne peut pas être employée dans ce contexte ce qui est indiqué par le mot-dièse. Nous pouvons donc conclure que la construction parenthétique *neem ik aan* ne peut pas traduire *je suppose* dans une phrase déclarative de registre soutenu, tandis qu'elle peut bien être employée dans une phrase interrogative de registre soutenu.

En outre, la traduction néerlandaise de *je suppose* par *neem ik aan* est uniquement adéquate dans un registre soutenu. Dans un registre familier, la construction parenthétique *neem ik aan* est inappropriée comme le montre l'exemple suivant :

- (47) GLOSE : Marie vient de s'installer à Paris. Elle y a rencontré quelques filles avec qui elle va voir un match de volley-ball professionnel. Quand elle arrive, elle voit qu'il y a également un garçon qui accompagne les filles. Elle n'a jamais vu ce garçon et comme elle vient de rencontrer les filles, elle ne les connaît pas non plus. Marie ne sait pas avec qui le garçon est venu car il parle avec beaucoup de filles. Elle en a une idée mais elle n'est pas du tout certaine de son observation. Quand Marie veut s'asseoir elle dit à une des filles, Carline :
- a. Tu t'assois à côté de lui, **je suppose ?** Mais qu'en sais-je ?
'Jij gaat naast hem zitten, **denk ik/#neem ik aan ?** Maar wat weet ik daar nu van.'

Nous avons constaté dans (45) que *neem ik aan* peut traduire *je suppose* dans une phrase interrogative. Cependant, dans la phrase interrogative de (47), *neem ik aan* ne peut plus traduire *je suppose*. La seule différence entre les exemples (45) et (47) est le registre : dans (45) les locuteurs se vouvoient tandis que dans (47) les locuteurs se tutoient. Cela est davantage illustré par l'exemple (48) :

- (48) GLOSE : Le roi et le premier-ministre vont aux finales des 100 mètres des Jeux Olympiques. Quand le premier-ministre veut s'asseoir il dit au roi :
- a. Vous vous asseyez ici, **je suppose** ? Mais qu'en sais-je ?
'U gaat hier zitten, **neem ik aan/#denk ik** ? Maar wat weet ik daar nu van.'

Dès que le locuteur et l'interlocuteur se vouvoient, l'emploi de la construction parenthétique *neem ik aan* devient de nouveau appropriée. En outre, notez comment la construction parenthétique *denk ik* peut traduire *je suppose* dans (47) mais ne le peut pas dans (48). Il semble donc que la traduction néerlandaise de *je suppose* dépend de a) le type de phrase (interrogatif ou déclaratif) et b) le registre (soutenu ou familier).

Nous venons de constater que *denk ik* 'je pense' peut également traduire *je suppose* dans certaines situations. La construction parenthétique *denk ik* 'je pense' peut donc être employée aussi bien dans des situations où le locuteur se porte seul garant de son énoncé (voir (43)) que dans des situations où le locuteur partage l'autorité avec son interlocuteur (voir (44)) que dans des situations où le locuteur n'investit pas sa propre autorité dans son énoncé (voir (47)). Rappelons que les équivalents néerlandais de *je crois, je pense* et *je suppose* ne sont pas employées en fonction de l'autorité investie dans l'énoncé, mais en fonction de l'apparition de nouvelles information. C'est pourquoi *denk ik* 'je pense' peut également traduire *je suppose*. Nous illustrons cela dans l'exemple (49).

- (49) GLOSE : Marie et Carline parlent du film *Interstellar*. Les deux filles n'ont pas encore vu le film.
- a. Marie : *Interstellar* is een goede film, **denk ik**. Maar wat weet ik daar nu van.
'Marie : *Interstellar* est un bon film, **je suppose/#je pense/#je crois**. Mais qu'en sais-je ?
- b. Marie : *Interstellar* is een goede film, **denk ik**. Wat denk jij ?
'Marie : *Interstellar* est un bon film, **je pense/#je suppose/#je crois**. Qu'en penses-tu ?
- c. Marie : *Interstellar* is een goede film, **denk ik**. Want zelfs Le Monde heeft de film 5 sterren gegeven.
'Marie : *Interstellar* est un bon film, **je crois/#je pense/#je suppose**. Je me base pour cela sur le fait que même le critique dans Le Monde a donné 5 étoiles au film.
- d. Marie : *Interstellar* is een goede film, **geloof ik**. Dat las ik in de krant vanochtend.
'Marie : *Interstellar* est un bon film, **je crois**. Je l'ai lu dans le journal ce matin.

Dans (49), le contexte n'indique pas si le locuteur se base sur de nouvelles ou sur d'anciennes informations. Par conséquent, aussi bien *denk ik* 'je pense' que *geloof ik* 'je crois' peuvent être ajoutés à l'énoncé du locuteur. En outre, comme le montrent (49a-c), *denk ik* peut être traduit par *je suppose*, par *je pense* et par *je crois* en fonction de la continuation du discours. Quand le locuteur continue son discours avec une phrase qui exprime le dégage­ment du locuteur envers son énoncé, *je suppose* est la bonne traduction de *denk ik* (49a). Par contre, quand le locuteur continue son discours avec une phrase qui exprime que le locuteur partage l'autorité avec son interlocuteur, *je pense* est la bonne traduction de *denk ik* (49b). Finalement, quand le locuteur indique qu'il se porte seul garant de son énoncé (49c), *je crois* est la bonne traduction de *denk ik*. Sans continuation du discours, le locuteur montre par l'ajout de *denk ik* 'je pense' à son énoncé seulement qu'il base son énoncé sur de l'information indirecte déjà stockée dans sa mémoire.

De plus, l'emploi de *je suppose* indique toujours que le locuteur ne se base pas sur de nouvelles informations, car rappelons-nous, l'apparition de nouvelles information entraîne intrinsèquement une inégalité d'autorité. Quand le locuteur semble se baser sur de nouvelles informations comme c'était le cas dans (9), le locuteur change en fait de connaissance générale qui est à la base de son énoncé. Le locuteur s'est d'abord basé sur le fait que tous les films science-fiction sont mauvais. Puis, le locuteur se base sur la connaissance générale que les critiques ont souvent raison. Le locuteur admet à contrecœur qu'il a peut-être tort mais comme il tente lui-même vers la première explication, il ajoute la construction parenthétique *je suppose* à son énoncé pour indiquer qu'il se dégage de toute responsabilité de son énoncé.

Bref, comme le partage d'autorité n'est pas une caractéristique saillante permettant de distinguer *denk ik* 'je pense' et *geloof ik* 'je crois', le locuteur néerlandophone ne peut pas indiquer qu'il se dégage de toute autorité par le biais d'une construction parenthétique *denk ik* 'je pense' ou *geloof ik* 'je crois' à elle seule. Cela peut uniquement être représenté par la construction parenthétique *neem ik aan* 'je suppose'. Cette construction parenthétique peut cependant seulement être employée dans une phrase interrogative de registre soutenu. Quand le locuteur veut exprimer qu'il ne se porte pas garant de l'information contenue dans son énoncé dans un langage familier, le locuteur doit donc expliciter l'autorité accordée à son énoncé. Le tableau 7 représente une schématisation de nos conclusions.

	Phrase déclarative	Phrase interrogative	Registre soutenu	Registre familier
<i>Je suppose</i>	+	+	+	+
<i>Denk ik</i>	+ ³	+ ³	+ ³	+ ³
<i>Neem ik aan</i>	-	+	+	-

Tableau 7 : les équivalents néerlandais de *je suppose*

³ Notez que le locuteur doit expliciter qu'il se dégage de la responsabilité de son énoncé par une continuation du discours. Sinon, le locuteur indique simplement qu'il se base sur de l'information indirecte déjà disponible au préalable dans le contexte.

Conclusion

Les verbes parenthétiques *penser, croire* et *supposer* sont utilisés pour indiquer a) l'autorité investie par le locuteur et b) la source du savoir. Tout d'abord, les constructions parenthétiques *je pense, je crois* et *je suppose* sont utilisées quand l'information sur laquelle le locuteur base son propos est obtenue de façon indirecte. Le doute présent dans les constructions parenthétiques *je crois, je pense* et *je suppose* n'est donc pas un doute concernant la vérité de l'énoncé mais il est intrinsèquement lié à la nature de la preuve.

La différence entre *je pense, je crois* et *je suppose* réside dans l'autorité accordée à l'information reflétée dans l'énoncé. Quand le locuteur refuse d'accorder sa propre autorité à l'énoncé, il ajoutera *je suppose* à son énoncé. La construction parenthétique *je crois* est employée quand le locuteur investit sa propre autorité dans l'énoncé et la construction parenthétique *je pense* est employée quand le locuteur partage l'autorité accordée à l'énoncé avec son interlocuteur.

De plus, le locuteur peut jouer avec les caractéristiques sémantiques des différents verbes évidentiels. Le locuteur peut par exemple exprimer de l'ironie en jouant avec le principe que le locuteur se base sur de l'information indirecte, mais il peut également mitiger son opinion par l'ajout de *je pense* à son énoncé.

Finalement, nous avons démontré que le système évidentiel français ne fonctionne pas de la même façon que le système évidentiel néerlandais. En néerlandais, la distinction principale entre *denk ik* 'je pense' et *geloof ik* 'je crois' est la présence ou absence de nouvelles informations sur le sujet. Le locuteur ajoutera *geloof ik* 'je crois' à son énoncé pour indiquer à son interlocuteur qu'il se base sur de nouvelles informations qui se sont présentées dans le contexte et qu'il se base sur de l'information indirecte. Avec l'ajout de la construction parenthétique *denk ik* 'je pense' à son énoncé, le locuteur montre à son interlocuteur qu'il se base sur des informations déjà disponibles au préalable dans le contexte et qu'il se base sur de l'information indirecte. L'autorité investie par le locuteur n'est donc pas un critère saillant permettant de distinguer les constructions parenthétiques *denk ik* 'je pense' et *je crois* 'geloof ik'. L'équivalent français de *geloof ik* est toujours *je crois* car l'apparition de nouvelles informations entraîne intrinsèquement une inégalité de connaissances. Par contre, la construction parenthétique *denk ik* est à la fois traduit par *je pense* et à la fois traduit par *je crois*. Pour déterminer quelle est la bonne traduction de *denk ik*, le locuteur doit se demander qui porte l'autorité de l'énoncé. Quand le locuteur partage l'autorité avec son interlocuteur, *je pense* est la bonne traduction de *denk ik* et quand le locuteur se porte seul garant de son énoncé, *je crois* est la traduction adéquate de *denk ik*. La caractérisation de *je pense, je crois, je suppose* et de *denk ik* 'je pense' et *geloof ik* 'je crois' sont résumés dans le tableau 8.

	Nouvelles informations	Anciennes informations	Autorité partagée	Autorité prise par le locuteur	éloignement de l'autorité
<i>Je crois</i>	+	+	-	+	-
<i>Je pense</i>	+	+	+	-	-
<i>Je suppose</i>	-	+	-	-	+
<i>Geloof ik</i>	+	-	-	+	-
<i>Denk ik</i>	-	+	+	+	+

Tableau 8 : les critères d'emploi de *croire, penser, supposer, geloven* et *denken*

En outre, la traduction néerlandaise de *je suppose* n'a pas un seul équivalent, *neem ik aan*, mais peut dans certaines situations également être traduit par *denk ik* 'je pense'. Dans une phrase interrogative de registre soutenu, *neem ik aan* est la bonne traduction de *je suppose*. Dans les autres situations, *neem ik aan* ne peut pas traduire *je suppose*. La construction parenthétique *denk ik* peut dans ces situations être employée comme équivalent de *je suppose*. Pour indiquer que le locuteur ne se porte pas garant de son énoncé, le locuteur doit cependant ajouter une continuation du discours qui exprime cela parce que l'autorité investie n'est pas une caractéristique saillante pour les verbes parenthétiques *denken* 'penser' et *geloven* 'croire'. Les bons équivalents néerlandais de *je suppose* peuvent être résumés dans le tableau 9.

Ce travail n'a fourni qu'une caractérisation sémantique de quelques verbes parenthétiques et il serait intéressant de pouvoir schématiser toute une série de verbes évidentiels employés dans des constructions parenthétiques afin d'obtenir une analyse plus complète du système évidentiel français. Il serait également intéressant de comparer la schématisation de différents verbes évidentiels dans différentes langues. Le domaine de caractérisation sémantique des verbes évidentiels est relativement inexploré mais pourrait pourtant nous donner une vue d'ensemble plus complète du système évidentiel.

	Phrase déclarative	Phrase interrogative	Registre soutenu	Registre familier
<i>Je suppose</i>	+	+	+	+
<i>Denk ik</i>	+ ⁴	+ ⁴	+ ⁴	+ ⁴
<i>Neem ik aan</i>	-	+	+	-

Tableau 9 : les équivalents néerlandais de *je suppose*

⁴ Notez que le locuteur doit expliciter qu'il se dégage de la responsabilité de son énoncé par une continuation du discours. Sinon, le locuteur indique simplement qu'il se base sur de l'information indirecte déjà disponible au préalable dans le contexte.

Bibliographie

- Aikhenvald Alexandra, *Evidentiality*, Oxford University Press New York, 2004.
- Beerden Ton, *Van Dale Middelgroot woordenboek Frans-Nederlands*, Van Dale Uitgevers Utrecht/Antwerpen, 2015.
- Bednarek Monika, Epistemological positioning and evidentiality in English news discours : a text-driven approach, *Text & Talk* 26-6, pp. 635-660, 2006.
- Chafe Wallace, Nichols Johanna, *Evidentiality : the linguistic coding of epistemology*, Ablex Publishing Corporation, New Jersey, 1986.
- De Haan Ferdinand, *Evidentiality and epistemic modality : setting boundaries* (ms University of New Mexico), 1999.
- Dendale Patrick & Van Bogaert Julie, A semantic description of French lexical evidential markers and the classification of evidentials, *Rivista di Linguistica* 19.1, pp.65-89, 2007.
- Dendale Patrick, Tasmowski Liliane, Présentation. L'évidentialité ou le marquage des sources du savoir. *Langue française* 102, pp.3-7, 1994
- Fetzer Anita & Johansson Marjut, Cognitive verbs in context. A constrastive analysis of English and French argumentative discours, *International Journal of Corpus Linguistics* 15 : 2, pp.240-266, 2010.
- Fraser Bruce, Conversational mitigation, *Journal of Pragmatics* 4, pp.341-350, 1980.
- San Roque Lila, Loughnane Robyn, The new Guinea Highlands evidentiality area, *Linguistic Typology* 16, pp.111-167, 2012.
- Squartini Mario, Lexical vs. grammatical evidentiality in French and Italian, *Linguistics* 46-5, pp. 917-947, 2008.
- Squartini Mario, The internal structure of evidentiality in Romance, *Studies in Language* 25 : 2, pp.297-334, 2001.
- Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, p.344 [en ligne], sur <http://www.frantext.fr.ezproxy.leidenuniv.nl:2048/scripts/regular/browserb.exe?46;s=3760180275;dep=-8;r=1;DETAILS=1;:%20target= top>, consulté le 30 mars 2015.
- Verhagen Arie, *Lecture Pragmatics and Grammar*, universiteit Leiden, 5-12-2014.
- Verhagen Arie, *Constructions of Intersubjectivity*, Discourse, Syntax and Cognition, Oxford University Press, 2007.
- Vries De, Marjet, Denk ik of geloof ik? L'emploi évidentiel de *penser* & *croire* en néerlandais et en français (travail écrit à l'université de Leiden), 2015.
- Urmson J.O., Parenthetical Verbs, *Mind. New series*, vol 61, no.244, pp. 480-496, 1952.